

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 5, 2022

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:50 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I would like to begin by acknowledging that we are on the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe people.

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island. I am the Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

Before we begin our meeting, I would like to introduce the members who are participating today: Senator Arnot from Saskatchewan, Senator Boniface from Ontario, Senator Coyle from Nova Scotia, Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick, Senator Martin from British Columbia, Senator Pate from Ontario and Senator Dennis Patterson from Nunavut.

I would like to ask the witnesses joining us remotely to keep their microphones muted at all times unless recognized. Should any technical challenges arise, please let us know in the Zoom chat. I would also like to remind everyone that the Zoom screen should not be copied, recorded or photographed. However, the official proceedings can be shared via the SenVu website.

Today, we are here to continue our study on the federal implementation of the Cannabis Act, also known as Bill C-45, as it relates to Indigenous peoples in Canada. The act received Royal Assent in June 2018.

With that, I would like to introduce our witnesses. With us today we have Tonya Perron, Chief, Mohawk Council of Kahnawà:ke; and Ken Watts, Elected Chief Councillor, Tseshah First Nation. Each witness will provide opening remarks of approximately five minutes. We will then move to a question-and-answer session of approximately five minutes per senator.

I will let the witnesses know when they have roughly one minute left of their allocated time. I will also give everyone notice when one minute is left in the five-minute period for questions and answers.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 5 octobre 2022

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 50 (HE), avec vidéoconférence, afin d'étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. J'aimerais commencer par souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis le sénateur micmac Brian Francis d'Epekwitk, aussi connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Avant de commencer notre réunion, j'aimerais présenter les membres qui participent aujourd'hui : le sénateur Arnot de la Saskatchewan, la sénatrice Boniface de l'Ontario, la sénatrice Coyle de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Lovelace Nicholas du Nouveau-Brunswick, la sénatrice Martin de la Colombie-Britannique, la sénatrice Pate de l'Ontario et le sénateur Dennis Patterson du Nunavut.

J'aimerais demander aux témoins qui se joignent à nous à distance de garder leurs microphones en sourdine en tout temps, à moins que je ne les nomme. Si vous rencontrez des difficultés techniques, veuillez utiliser la fonction de clavardage de Zoom pour nous en informer. J'aimerais également rappeler à tous que l'écran Zoom ne doit pas être copié, enregistré ou photographié. Cependant, les débats officiels peuvent être partagés sur le site Web de SenVu.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour poursuivre notre étude de la mise en œuvre fédérale de la Loi sur le cannabis, également connue sous le nom de projet de loi C-45, en ce qui concerne les peuples autochtones au Canada. Cette loi a reçu la sanction royale en juin 2018.

Cela dit, j'aimerais présenter nos témoins. Nous accueillons aujourd'hui Tonya Perron, cheffe du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke, et Ken Watts, conseiller principal élu de la Première Nation Tseshah. Chaque témoin fera une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes. Nous passerons ensuite à une série d'interventions d'environ cinq minutes par sénateur.

J'informerai les témoins lorsqu'il leur restera environ une minute de temps de parole. J'informerai également chaque personne lorsqu'il ne lui restera qu'une minute pour poser des questions ou obtenir des réponses, dans le cadre de ses cinq minutes de temps de parole.

In the event witnesses are unable to answer a question in full, I invite them to send a written response to the clerk before Friday, November 4, 2022.

I will now invite Chief Perron to give her remarks.

Tonya Perron, Chief, Mohawk Council of Kahnawà:ke
Thank you, Mr. Chair. [*Kanyen'kéha spoken*] Greetings. I would like to thank you all for extending the invitation to me to come before the committee and present some of the concerns and impacts that the Cannabis Act has had on Kahnawà:ke particularly.

Canada's legalization of cannabis through the enactment of the Cannabis Act was meant to address and resolve certain issues Canada was facing regarding the illicit market. Unfortunately, it has had an adverse impact on Kahnawà:ke, particularly, and on First Nations. Rather than resolving any of these issues, it has actually amplified them and added to those issues.

Two of the objectives of the Cannabis Act were to protect public safety and health, as well as to provide for the establishment of "a diverse and competitive industry." That is a quote directly from the report. Unfortunately, it has failed to meet those objectives in my community of Kahnawà:ke. I will explain very quickly why.

There have been significant impacts with respect to public health and public safety in our jurisdiction — all of this with no economic benefit. Contrary to the objective of the act — to protect youth — the legalization of cannabis has actually led to a normalization or de-stigmatization of the product, and it has led to an increase in youth use in our community, particularly with respect to edibles. Edibles are not available in Quebec, so it has opened up a market in that sense, particularly targeted at the youth it seems. Very disturbingly, many of those edible products and other products actually contain synthetic cannabinoids, which increase the dangers to health.

As I mentioned, there is an illicit market that has appeared in our communities, particularly with respect to the edibles, and it seems to be targeting the youth.

With respect to our policing, we already have understaffed and underfunded peacekeepers. I believe there are currently 36 peacekeepers. We would probably need 14 more just to cover the whole territory. We have about 80,000 to 100,000 cars that come through our territory every day. Added to that are the additional issues that our police force have been encountering with respect to the legalization, such as impaired driving. Impaired driving now has the element of cannabis impairment, and our police force does not have all the adequate equipment for it. Also, they've been getting an increase in the number of calls for drug-related incidents and potential illicit activity going on.

Dans le cas où les témoins ne peuvent pas répondre complètement à une question, je les invite à envoyer une réponse écrite à la greffière avant le vendredi 4 novembre 2022.

Je vais maintenant inviter la cheffe Perron à faire son exposé.

Tonya Perron, cheffe, Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke
Merci, monsieur le président. [*mots prononcés en kanyen'kéha*] Salutations. J'aimerais vous remercier tous de m'avoir invitée à comparaître devant le comité afin de présenter certaines de nos préoccupations et des répercussions que la Loi sur le cannabis a eues sur Kahnawà:ke en particulier.

La légalisation du cannabis au Canada par la promulgation de la Loi sur le cannabis visait à cerner et résoudre certains problèmes relatifs au marché illicite que le Canada affronte. Malheureusement, elle a eu un effet négatif sur Kahnawà:ke, en particulier, et sur les Premières Nations, en général. Au lieu de résoudre ces problèmes, la loi les a multipliés ou amplifiés.

Deux des objectifs de la Loi sur le cannabis étaient de protéger la sécurité et la santé publiques, ainsi que de permettre la création d'une « industrie diversifiée et concurrentielle ». Cette citation est tirée directement du rapport. Malheureusement, la loi n'a pas atteint ces objectifs dans ma collectivité de Kahnawà:ke. Je vais vous expliquer très rapidement pourquoi.

La loi a eu des répercussions importantes en matière de santé et de sécurité publiques sur notre territoire — tout cela sans aucun avantage économique. Contrairement à l'objectif de la loi — c'est-à-dire protéger les jeunes —, la légalisation du cannabis a en fait conduit à une normalisation ou à une déstigmatisation du produit, et elle a entraîné une augmentation de la consommation chez les jeunes de notre collectivité, en particulier en ce qui concerne les produits comestibles à base de cannabis. Comme ces produits ne sont pas vendus au Québec, cela a ouvert un marché en ce sens, un marché particulièrement ciblé sur les jeunes, semble-t-il. Il est très inquiétant de constater qu'un grand nombre de ces produits comestibles et d'autres produits contiennent en fait des cannabinoïdes synthétiques, ce qui accroît les risques pour la santé.

Comme je l'ai mentionné, un marché illicite est apparu dans nos collectivités, notamment en ce qui concerne les produits comestibles à base de cannabis, et il semble cibler les jeunes.

En ce qui concerne notre maintien de l'ordre, nos gardiens de la paix sont déjà sous-financés et en sous-effectif. Je crois qu'il y a actuellement 36 gardiens de la paix. Il nous en faudrait probablement 14 de plus pour couvrir l'ensemble du territoire. De 80 000 à 100 000 voitures traversent notre territoire chaque jour. À cela s'ajoutent les problèmes supplémentaires que nos forces de police rencontrent en raison de la légalisation du cannabis, comme la conduite avec facultés affaiblies. La conduite avec facultés affaiblies comporte désormais l'élément de l'affaiblissement des facultés par le cannabis, et nos forces de police ne disposent pas de tout l'équipement nécessaire pour

There has also been increased work required by our peacekeepers in terms of the community pressures regarding the sale or, better yet, the lack thereof in the community. We do not have any dispensaries currently operating in Kahnawà:ke. There is this pressure from the community pushing for it, and the peacekeepers are required to get involved in that. So that costs additional manpower as well as resources.

The Cannabis Act itself disregards the First Nations' rights to self-determination and jurisdiction in that it didn't create a possibility for First Nations to actually regulate the industry outside of the federal and provincial legislative frameworks. That has led to some of the problems and issues that are arising. We are trying as best as we can to gain control of them.

We do have an MOU with Canada, and that MOU was a response to the lack of consultation and the gaps we saw with the act. The MOU is, unfortunately, very limited in scope; it really focuses on exchange of information between Health Canada and our Cannabis Control Board. That's really the extent of it. So it didn't really touch upon jurisdiction or anything more.

There is no diverse or competitive industry in Kahnawà:ke, particularly in retail. The monopoly in retail is with the SQDC, the Société québécoise du cannabis — with Quebec's dispensaries — and Quebec has effectively locked First Nations out of that opportunity by way of section 62 of Quebec's Cannabis Regulations Act. The only way to operate legally within Quebec would be to have an agreement with Quebec.

We have made efforts in Kahnawà:ke to curb the illicit market in the territory. We've imposed a moratorium and created our own law. We have our Cannabis Control Board. We've made numerous attempts at entering into an agreement with Quebec, to no avail. Now the pressure is building in the community, given the fact that there are no economic opportunities there for community members.

So, in effect, it's been a no-win situation in Kahnawà:ke. We have been required to put in enormous resources and efforts at protecting the public and protecting and securing our jurisdiction, while not seeing any economic benefits.

gérer cela. De plus, ils reçoivent un nombre accru d'appels visant à signaler des incidents liés à la drogue et à des activités potentiellement illicites.

Nos gardiens de la paix ont également dû déployer plus d'efforts pour répondre aux pressions exercées par les membres de la collectivité en ce qui concerne la vente ou, mieux encore, l'absence de vente de cannabis dans la collectivité. À l'heure actuelle, il n'y a pas de dispensaire en activité à Kahnawà:ke. La collectivité exerce des pressions pour en avoir un, et les gardiens de la paix doivent s'impliquer dans cette affaire. Nous devons donc assumer des coûts pour une main-d'œuvre et des ressources supplémentaires.

La Loi sur le cannabis elle-même ne tient pas compte des droits des Premières Nations à l'autodétermination et de leur compétence, car elle ne prévoit pas la possibilité pour les Premières Nations de réglementer l'industrie en dehors des cadres législatifs fédéraux et provinciaux. Cela a conduit à certains des problèmes et des questions qui se posent. Nous essayons d'en prendre le contrôle du mieux que nous pouvons.

Nous avons effectivement conclu un protocole d'entente avec le Canada, et ce protocole est une réponse au manque de consultation et aux lacunes que nous avons constatées dans la loi. Malheureusement, le protocole d'entente a une portée très limitée; il porte essentiellement sur l'échange d'information entre Santé Canada et notre Régie du cannabis. C'est vraiment tout ce qu'il contient. Il n'aborde donc pas vraiment la question de la compétence ou quoi que ce soit d'autre.

Il n'y a pas d'industrie diversifiée ou concurrentielle à Kahnawà:ke, en particulier dans le domaine de la vente au détail. Le monopole de la vente au détail est détenu par la SQDC, la Société québécoise du cannabis — les dispensaires du Québec —, et le Québec a effectivement privé les Premières Nations de cette possibilité en vertu de l'article 62 de sa Loi encadrant le cannabis. La seule façon d'exercer légalement ces activités au Québec consisterait à négocier un accord avec la province.

À Kahnawà:ke, nous avons déployé des efforts pour contrer le marché illicite sur le territoire. Nous avons imposé un moratoire et créé notre propre loi, et nous disposons de notre Régie du cannabis. De plus, nous avons tenté à de nombreuses reprises de conclure une entente avec le Québec, mais en vain. Maintenant, la pression monte au sein de la collectivité, étant donné que ses membres n'ont aucun accès à ces débouchés économiques.

Donc, en fait, la situation à Kahnawà:ke est sans issue. Nous avons dû consacrer d'énormes ressources et efforts à la protection du public ainsi qu'à la protection et à la sécurisation de notre territoire, sans pour autant en retirer des avantages économiques.

Of course, all of this is also tied to a lack of funding and resources. We spoke with our community services, and they haven't been offered or tapped into any resources for the issues regarding the youth. Our chief peacekeeper has not received any additional funds. All of this was confirmed with both.

Moving forward, we need to have more accessible direct funding. We would need that to help with the additional burdens that this legalization has placed on our community.

We require, of course, more education and awareness around cannabis. A lot of people are not sure what is legal and what is illegal, as strange as that sounds. Often you speak to people and they say, "Cannabis is legal now." Yes, it's legal to possess up to a certain amount for personal consumption but, beyond that, there are still things that are illegal. There is still some confusion there, or maybe it is ignorant bliss for some. But we definitely need to have more in terms of campaigning. There is absolutely the need for legislative reform in the sense of a carve-out within the act itself for First Nations that want to go the way some are going in terms of regulating — to have that direct access to the Health-Canada-licensed products within their own territories and not through the provinces. Essentially, we need to be part of the solution throughout this review and even well beyond it.

The Chair: Thank you very much, Chief Perron. We will now invite Wahmeesh Ken Watts to give his remarks.

Wahmeesh Ken Watts, Elected Chief Councillor, Tseshah First Nation: Thank you. [*Indigenous language spoken*]. My name is Wahmeesh. My English name is Ken Watts. I'm the elected chief councillor here at the Tseshah First Nation in Port Alberni. My mother is Matilda Atleo, and my father is the late George Watts.

Tseshah First Nation has over 1,200 members. We are one of the 14 member nations of the Nuu-chah-nulth Tribal Council on the West Coast of Vancouver Island.

I should note that I also represent the B.C. First Nations cannabis working group on behalf of the First Nations Summit.

I want to start by saying *kleco* to the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples for the study and implementation of the Cannabis Act and the invitation to present to you all. *Kleco* to the other witnesses, including Manny, for taking my wardrobe notes on his shirt and vest matching me today. I would like to acknowledge that I'm here on Tseshah

Bien sûr, tout cela est également lié à un manque de financement et de ressources. Nous avons parlé avec les responsables de nos services communautaires, et ils ont dit qu'ils n'avaient pas reçu d'offre ou de ressources pour s'attaquer aux problèmes liés aux jeunes. Notre gardien de la paix en chef n'a pas reçu de fonds supplémentaires. Tout cela a été confirmé par les deux groupes.

Pour aller de l'avant, nous avons besoin d'un financement direct plus accessible. Nous en aurions besoin pour faire face aux fardeaux supplémentaires que cette mesure législative a fait peser sur notre collectivité.

Bien sûr, nous avons besoin de davantage d'éducation et de sensibilisation relatives au cannabis. Bon nombre de gens ne savent pas ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, aussi étrange que cela puisse paraître. Souvent, vous parlez aux gens, et ils disent : « Le cannabis est maintenant légal ». Oui, il est légal d'en posséder une certaine quantité pour sa consommation personnelle, mais après cela, il y a encore des activités qui sont illégales. Une certaine confusion règne encore, ou peut-être est-ce le bonheur de l'ignorance pour certains. Mais il est certain que nous devons en faire davantage en matière de campagne de sensibilisation au cannabis. Il est absolument nécessaire de procéder à une réforme législative, en ce sens qu'il faut prévoir une exception dans la loi elle-même pour les Premières Nations qui veulent suivre la voie que certains empruntent en matière de réglementation — c'est-à-dire afin d'avoir un accès direct aux produits homologués par Santé Canada sur leur propre territoire et non par l'intermédiaire des provinces. Essentiellement, nous devons faire partie de la solution tout au long de l'examen de la loi et même bien au-delà.

Le président : Merci beaucoup, cheffe Perron. Nous allons maintenant inviter Wahmeesh Ken Watts à faire sa déclaration.

Wahmeesh Ken Watts, conseiller principal élu, Première Nation Tseshah : Merci. [mots prononcés en langue autochtone]. Je m'appelle Wahmeesh. Mon nom anglais est Ken Watts. Je suis conseiller en chef élu de la Première Nation Tseshah, à Port Alberni. Ma mère est Matilda Atleo, et mon père est feu George Watts.

La Première Nation Tseshah compte plus de 1 200 membres. Nous sommes l'une des 14 nations membres du Conseil tribal Nuu-chah-nulth de la côte Ouest de l'île de Vancouver.

Je dois préciser que je représente également le groupe de travail sur le cannabis des Premières Nations de la Colombie-Britannique, au nom du Sommet des Premières Nations.

Je veux commencer par dire *kleco* au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones pour avoir entrepris l'étude et la mise en œuvre de la Loi sur le cannabis et pour m'avoir invité à faire un exposé à l'intention de vous tous. Je dis également *kleco* aux autres témoins, y compris M. Jule, pour avoir accepté mes remarques au sujet de sa garde-robe du fait

territory in Port Alberni along the Tsuma-as River behind me, acknowledging the chiefs, matriarchs, senators, staff and all residential school survivors.

For Tseshah First Nation, we opened one of the first Indigenous-owned-and-operated provincially licensed retail cannabis stores in British Columbia. We at Tseshah committed to playing nicely in the sandbox and to show that nations and governments can work together, but ultimately, the government regulations and laws, both provincially and federally, are not only failing the industry but nations involved in the industry.

In British Columbia, we have a black and grey market, as well as what some have referred as a red market: Indigenous nations simply asserting their title and rights, including their own members, to cannabis.

Federally, for the Cannabis Act, I think there are many improvements that can be made. Many of the concerns this committee flagged in their 2018 report on Bill C-45 have not been addressed. Canada needs to embrace the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and Bill C-15 and affirm the rights of Indigenous Peoples to exercise jurisdiction over cannabis, including the enactment of laws and regulations.

Canada needs, at an industry level, to review current policies and laws with respect to taxes, including the excise tax, and work with First Nations on a new federal framework. Canada needs to reduce its packaging and restrictions on cannabis. Canada needs to work with First Nations to ensure resourcing for health, safety and governance work. Canada needs to work with industry in cultivation, distribution, packaging and retail, as well as all those others involved in the industry, to reduce red tape, the overburden of reporting, licensing requirements, advertising and seeking other improvements to the industry.

Finally, Canada needs to look at other jurisdictions, including Washington State, Colorado State and other successful states and governments, on how to implement an affordable yet profitable cannabis licensed industry.

Someone said to me recently that government has nothing to lose, so they don't really care how the industry rolls out. Whether it's dominated by black, grey or red markets, thriving

que sa chemise et sa veste soient assorties aux miennes aujourd'hui. J'aimerais signaler que je suis ici sur le territoire de Tseshah à Port Alberni, le long de la rivière Tsuma-as, qui se trouve derrière moi, et j'aimerais saluer les chefs, les matriarches, les sénateurs, le personnel et tous les survivants des pensionnats.

La Première Nation de Tseshah a ouvert l'un des premiers magasins de vente au détail de cannabis qui appartiennent à des Autochtones et qui sont exploités par eux en Colombie-Britannique, avec une licence provinciale. La Première Nation de Tseshah s'est engagée à jouer gentiment dans le bac à sable et à montrer que les nations et les gouvernements peuvent travailler ensemble, mais qu'en fin de compte, les réglementations et les lois gouvernementales, tant à l'échelle provinciale que fédérale, laissent tomber non seulement l'industrie, mais aussi les nations mêlées à cette industrie.

En Colombie-Britannique, il y a un marché noir et un marché gris, ainsi que ce que certains appellent un marché rouge : les nations autochtones affirment simplement leur titre et leurs droits au cannabis, y compris ceux de leurs propres membres.

À l'échelle fédérale, je pense que de nombreuses améliorations peuvent être apportées à la Loi sur le cannabis. Bon nombre des préoccupations que le comité a signalées dans son rapport de 2018 sur le projet de loi C-45 n'ont pas été prises en compte. Le Canada doit adhérer à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et au projet de loi C-15 et confirmer les droits des peuples autochtones qui leur permettent d'exercer leur compétence sur le cannabis, y compris en promulguant des lois et des règlements.

Au niveau de l'industrie, le Canada doit revoir les politiques et les lois en vigueur en matière de taxes, y compris la taxe d'accise, et il doit travailler avec les Premières Nations à l'élaboration d'un nouveau cadre fédéral. Le Canada doit réduire ses emballages et les restrictions qu'il impose en ce qui concerne le cannabis. Le Canada doit collaborer avec les Premières Nations pour assurer le financement des travaux liés à la santé, à la sécurité et à la gouvernance. Le Canada doit collaborer avec l'industrie en ce qui concerne la culture, la distribution, l'emballage et la vente au détail, ainsi qu'avec tous les autres acteurs de l'industrie, afin de réduire les formalités administratives, le fardeau lié à la reddition de comptes, les exigences en matière de licences et la publicité et de chercher d'autres améliorations à apporter à l'industrie.

Enfin, le Canada doit s'inspirer d'autres administrations, notamment l'État de Washington, l'État du Colorado et d'autres États et gouvernements dont le travail a été couronné de succès, afin de mettre en place une industrie du cannabis autorisée, abordable et rentable.

Quelqu'un m'a dit récemment que le gouvernement n'a rien à perdre et qu'il ne se soucie donc pas vraiment de la façon dont l'industrie se développe. Que l'industrie soit dominée par le

and licensed cultivation and retail stores are closing their doors at an alarming rate. “They really don’t care,” is what somebody once said to me. This has resonated with me.

Why would a First Nation go through a licensing regime in cultivation with the federal licence to grow, a licensed producer or a micro-grower or open a provincially licensed retail store, while licensed growers and stores are closing across the country? Why not just assert your rights and tell governments to keep their licenses?

Canada has a chance to improve things starting at the top with the federal Cannabis Act. It felt rushed, and then provincial governments were also quick to rush their own laws and policies. But make no mistake about it, Canada and provincial governments are failing a potentially lucrative industry and an opportunity to advance reconciliation in a concrete way.

Tseshah, our First Nation, is at a fork in the road. Very soon, customers at the retail level can go to their neighbourhood grower or a black, grey or red market storefront and buy a product at half the price of what our store is able to sell it at. Due to the high costs of our store, we have to have a high markup value just to survive, but we’re on the brink of simply asserting our rights to cannabis as well, at all levels.

The Governments of Canada and B.C. have an opportunity to save the industry and help it thrive with economic reconciliation, but it cannot occur with cannabis if things don’t change immediately. Tseshah has Aboriginal title and rights, which include those in relation to cannabis. We’re not afraid to exercise those rights, just as we’ve done previously on fisheries.

We thank the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples for allowing us to share our story. Let’s hope this leads to change starting at the top with Canada’s Cannabis Act, eventually leading down to provincial and other jurisdictions — amendments and work on policy and legislation.

I’ll leave my comments there for now in order to allow time for questions. Once again, on behalf of Tseshah, our First Nation on the west coast of Vancouver Island, we thank the Standing Senate Committee for allowing us to present and we say [*Indigenous language spoken*]. Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for being here. I am going to ask the same question I asked on Tuesday. Do you think it would be helpful for doctors to be able to prescribe cannabis

marché noir, gris ou rouge, des cultures et des magasins de vente au détail prospères et autorisés ferment leurs portes à un rythme alarmant. Quelqu’un m’a dit un jour : « Ils s’en fichent vraiment. » Cela m’a interpellé.

Pourquoi une Première Nation se soumettrait-elle à un régime de licence de culture lié à la licence de culture fédérale, ou à un producteur ou un microcultivateur autorisé, ou pourquoi ouvrirait-elle un magasin de détail autorisé par la province, alors que des producteurs et des magasins autorisés ferment leurs portes partout au pays? Pourquoi ne pas simplement faire valoir vos droits et dire aux gouvernements de garder leurs licences?

Le Canada a la possibilité d’améliorer les choses en commençant par le sommet, c’est-à-dire la loi fédérale sur le cannabis. Cette loi a été adoptée à la hâte, et les gouvernements provinciaux se sont empressés d’adopter leurs propres lois et politiques. Mais ne vous y trompez pas, le Canada et les gouvernements provinciaux ratent la possibilité d’avoir une industrie potentiellement lucrative et une occasion de faire avancer la réconciliation de manière concrète.

Tseshah, notre Première Nation, se trouve à la croisée des chemins. Très bientôt, les clients au détail pourront se rendre chez leur producteur de quartier ou dans un magasin sur les marchés noir, gris ou rouge et acheter un produit à la moitié du prix auquel il est offert dans notre magasin. En raison de nos coûts élevés, nous sommes obligés d’avoir une marge élevée juste pour survivre, mais nous sommes sur le point d’affirmer nos droits sur le cannabis à tous les niveaux.

Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique peuvent sauver l’industrie et l'aider à prospérer grâce à la réconciliation économique, mais cela ne peut se produire avec le cannabis si les choses ne changent pas immédiatement. Tseshah possède des titres et des droits ancestraux, y compris en ce qui concerne le cannabis. Nous n'avons pas peur d'exercer ces droits, tout comme nous l'avons fait pour la pêche.

Nous remercions le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de nous avoir permis de lui parler de notre expérience. Espérons que cela conduira à des changements dans les lois et les politiques, tout d'abord au fédéral, dans la Loi sur le cannabis, puis dans les administrations provinciales, etc.

Je vais m’arrêter ici pour l’instant, afin de laisser du temps pour les questions. Encore une fois, au nom de Tseshah, notre Première Nation qui se trouve sur la côte Ouest de l’île de Vancouver, nous remercions le comité sénatorial permanent de nous avoir permis de faire cet exposé et nous vous disons [*mots prononcés en langue autochtone*]. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je vous remercie d'être avec nous. Je vais poser la même question que j'ai posée mardi. Croyez-vous qu'il serait utile que les médecins puissent prescrire

for healing instead of prescribing drugs? That is to whoever wants to answer.

Ms. Perron: I'm not quite sure I am qualified to respond to that, given that I have no knowledge whatsoever of medical, medicinal or traditional medicinal. I guess that would be a question for the medical professions. I could always look into it for you and get back to you on it. I think that it is important to certainly explore, but I am definitely not the right person to provide you with an answer to that. My apologies.

The Chair: Mr. Watts, do you have anything to add?

Mr. Watts: Similarly, I'm not a health professional. I wouldn't be able to make that decision.

One thing I will note, something that we have observed in the industry, at least in our situation here on the West Coast of British Columbia, is that the number of elders and seniors that access the provincially licensed store is actually quite surprising, just from our observations about our customer base. I think there is an interest from those elders, not just Tseshah but other Nuu-chah-nulth or other Indigenous and non-Indigenous, quite frankly, who are interested in the products at a very safe level, and they want to ensure it's safe.

I'm not one to say whether it's okay to prescribe or not; I will leave that up to the health professionals. But I will say that I think it is worthwhile to do research on that in terms of the actual use of it by seniors, elders and those with ailments. It has been quite interesting to observe.

Senator Patterson: Thank you. Look, I thought the presentations from these two witnesses were very clear and very compelling. It is really of concern to me that the rushed cannabis legislation has left First Nations reeling without resources and without authority.

I see a clear theme from both witnesses, wherein they would like to have the ability to control what happens on their own lands. I heard that there are frustrations dealing with the provincial monopoly in Quebec and that in Tseshah, Port Alberni, the provincially licensed dispensary and its rules restricting advertising and controlling price have actually driven up the illicit market, contrary to the stated goal of the federal legislation.

I want to confirm — and I would like to ask each witness — are you recommending that we should make strong recommendations in this study that there be a respect for the jurisdiction of First Nations on their own lands for their own peoples and that the act should be amended to respect this inherent right?

du cannabis comme traitement plutôt que des médicaments? La question s'adresse à qui veut bien y répondre.

Mme Perron : Je ne pense pas posséder les compétences requises pour répondre à votre question, étant donné que je n'ai pas de connaissances médicales, médicinales ou médicinales traditionnelles. C'est une question qui s'adresserait sans doute au corps médical. Je peux toujours me renseigner et vous revenir avec une réponse. C'est une question certes importante à se poser, mais je ne suis assurément pas la bonne personne pour vous répondre. Je suis désolée.

Le président : Monsieur Watts, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Watts : Je vais répondre de même que je ne suis pas un professionnel de la santé. C'est une décision que je ne serais pas en mesure de prendre.

Je peux toutefois vous parler de ce que nous avons observé dans l'industrie, à tout le moins ici sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique, à savoir que le nombre d'aînés et de personnes âgées qui vont dans un magasin autorisé dans la province est vraiment étonnant. C'est ce que nous avons observé chez notre clientèle. Je pense que les aînés, pas seulement chez les Tseshah, mais aussi chez les Nuu-chah-nulth ou d'autres groupes autochtones et non autochtones, s'intéressent aux produits qui sont sûrs et sans danger.

Je ne peux pas vous dire si c'est une bonne chose de le prescrire; je vais laisser cela aux professionnels de la santé. Je dirais toutefois qu'il serait utile de mener des recherches sur son utilisation par les aînés, les personnes âgées et celles qui ont des problèmes de santé. C'est une constatation que nous avons trouvée fort intéressante.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie. J'ai trouvé les exposés des deux témoins très clairs et très convaincants. Je trouve vraiment inquiétant de voir que l'adoption à toute vapeur de la Loi sur le cannabis a laissé les Premières Nations à elles-mêmes, sans ressources et sans pouvoirs.

Je vois clairement ce qui se dégage des exposés de ces deux témoins, soit qu'ils aimeraient pouvoir contrôler ce qui se passe sur leurs terres. J'ai entendu parler des frustrations liées au monopole au Québec, et du fait qu'à Tseshah, Port Alberni, le dispensaire autorisé par la province et ses règles entourant l'affichage et les prix ont fait croître, en fait, le marché illégal, ce qui va à l'encontre de l'objectif de la loi fédérale.

Je veux confirmer avec vous ce qui suit, et j'aimerais que chaque témoin réponde à la question. Recommandez-vous que nous formulions des recommandations fermes dans cette étude pour que l'on respecte la compétence des Premières Nations sur leurs terres et leurs peuples et que la loi soit modifiée de façon à respecter ce droit inhérent?

The Chair: Would you like to start, Chief Perron?

Ms. Perron: Absolutely. That is exactly what we've been discussing at our council table. There is a definite need to recognize that we need to exercise our jurisdiction over our territory and our people. It has been clear that the current situation is not working. Part of that is because we're not able to exercise jurisdiction effectively.

We often talk about the fact that although there may have been some consultation with First Nations prior to the enactment of the act, either it was inadequate or completely lacking. I wasn't able to find specifically what groups of First Nations were involved in those consultations, but I can tell you that Kahnawà:ke was not. Kahnawà:ke is in a very particular situation given its location, in close proximity to Montreal. As I mentioned earlier, with the number of vehicles that come through our territory and the number of non-locals who are in and out of our territory, we really need to be able to handle the situation in a way that is best for our community. We live there and we know what our community needs and wants, and that is not provided for anywhere in the act.

As I also mentioned, unfortunately, we have not been able to advance with the province on any discussions. They started back in 2018, before I took over the cannabis files. There is definitely the need for some more direct involvement at the federal level with the First Nations. Leaving it to the provinces — at least with respect to the province we're in, Quebec — is definitely problematic for us.

Senator Patterson: Thank you. Do we have time to ask Chief Watts?

Mr. Watts: Thank you very much for the great question. It is at the heart of the issue here. For Tseshah, we could share about the lack of consultation and the rushed legislation that went through.

About looking forward, I shared in my comments about embracing the UNDRIP, United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and the framework that Canada wants to move forward on regarding its implementation and also embracing section 35 regarding our Aboriginal title and rights.

The federal government has made movements towards jurisdiction and transfer of authority to First Nations across the country. I know that this is unique, but I think about B.C. First Nations' education jurisdiction, for example, where, both provincially and federally, we were able to work with First Nations on a framework for advancing jurisdiction for First Nations. Thinking of that on the East Coast, I know that our brothers and sisters were able to move forward with jurisdiction.

Le président : Madame Perron, aimerez-vous commencer?

Mme Perron : Bien sûr. C'est exactement ce dont nous avons discuté à la table du conseil. Il faut absolument que l'on reconnaissse que nous devons exercer notre compétence sur nos terres et notre peuple. Il est clair que les choses ne fonctionnent pas actuellement, et c'est dû en partie au fait que nous ne pouvons pas exercer notre compétence de manière efficace.

On parle souvent du fait que même s'il y a peut-être eu des consultations avec les Premières Nations avant l'adoption de la loi, elles étaient soit insuffisantes soit totalement inadéquates. Je n'ai pas été en mesure de savoir quelles Premières Nations ont été consultées, mais je peux vous dire que Kahnawà:ke ne l'a pas été. Kahnawà:ke se trouve dans une situation géographique très particulière en raison de sa proximité avec Montréal. Comme je l'ai mentionné, en raison du nombre de véhicules qui passent sur notre territoire et du nombre de personnes de l'extérieur qui vont et viennent, nous avons vraiment besoin de gérer la situation de la meilleure façon possible pour notre communauté. Nous y habitons et nous savons ce que notre communauté veut et a besoin, et il n'y a rien de prévu à ce sujet dans la loi.

Comme je l'ai aussi mentionné, nous n'avons pas été en mesure, malheureusement, de faire des progrès dans nos discussions avec la province. Elles ont été entreprises en 2018, avant que je m'occupe des dossiers sur le cannabis. Il faut assurément que le fédéral s'implique plus directement avec les Premières Nations. Quand on laisse cela aux provinces — à tout le moins pour ce qui est de celle dans laquelle on se trouve, le Québec —, c'est assurément une source de problèmes pour nous.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie. Avons-nous le temps d'entendre la réponse de M. Watts?

M. Watts : Je vous remercie beaucoup de poser cette excellente question. Vous touchez au cœur du problème ici. Pour ce qui est de Tseshah, nous pouvons vous parler de l'absence de consultations et de l'adoption à toute vapeur de la loi.

En ce qui concerne l'avenir, j'ai parlé dans mes observations de l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et du cadre que le Canada veut mettre en place pour sa mise en œuvre, de même que de l'article 35 concernant nos titres et droits ancestraux.

Le gouvernement fédéral a fait des progrès dans le transfert de compétences et de pouvoirs aux Premières Nations partout au pays. Je sais qu'il s'agit d'un cas unique, mais je pense, par exemple, à l'accord sur la compétence en matière d'éducation des Premières Nations en Colombie-Britannique, dans le cadre duquel les gouvernements fédéral et provincial ont pu travailler avec les Premières Nations sur un cadre pour appuyer la compétence des Premières Nations dans ce domaine. Je sais que nos frères et sœurs sur la côte Est ont pu en faire autant.

We have a health transfer, the First Nations Health Authority, here in British Columbia. We have assumed the responsibility to take over our health services.

I think that there is a framework and there are ways to move forward in a good way that we could learn from and not recreate the wheel. I think that the Cannabis Act does need to be amended to include that space for jurisdiction of cannabis on First Nations lands and to leave it up to the nations to be self-determining on how they want to move forward. Part of UNDRIP is that it is up to every nation as to what they want to do or not do. Thank you for the question.

The Chair: Thank you, Mr. Watts.

Senator Boniface: Thank you very much to both witnesses for being here. I will start with Chief Perron, if I may. Thank you for your presentation. It was extremely helpful. I'm somewhat familiar with your community.

Can you help me understand the role of the Kahnawà:ke Cannabis Control Board, what you see as the mandate and what you take on now?

Ms. Perron: The Kahnawà:ke Cannabis Control Board was created through our Kahnawà:ke Cannabis Control Law.

The board consists of three members and an operations manager who runs the office. The board's responsibility is the regulation of the industry. That is, the issuance of licences, suspension, revocation, oversight, inspection — all of that. It is still very young. It is in its infancy. Due to lack of resources and funding, it has been somewhat difficult to implement it fully. However, the board has started issuing licences in terms of cultivation. We have not yet opened dispensary applications for the reasons I stated earlier, but they will be overseeing that as well and they will be responsible, as I said, for an inspection component. That takes it outside of the authority of the Mohawk Council and puts it within the board, but there is still the linkage there in terms of accountability at the end of the day.

Senator Boniface: How does that interact, or does it interact at all, with the Quebec government?

Ms. Perron: Right now, the Kahnawà:ke Cannabis Control Board is only interacting with Health Canada.

Senator Boniface: It has a direct relationship with them?

Ms. Perron: Yes, and any interaction with the provincial government is done politically at the moment through myself or through our grand chief.

Senator Boniface: Am I correct, then, to assume that on Kahnawà:ke right now there are no dispensaries?

Nous avons aussi, ici en Colombie-Britannique, l'Autorité sanitaire des Premières Nations en matière de santé. Nous assumons la responsabilité de nos services de santé.

Je pense que nous avons un cadre et des façons de progresser en apprenant sans avoir à réinventer la roue. Je pense que la Loi sur le cannabis doit être modifiée pour que les Premières Nations puissent exercer leur compétence sur leurs terres et déterminer elles-mêmes leur façon de procéder. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones prévoit notamment qu'il revient à chaque nation de décider ce qu'elle veut faire. Je vous remercie de la question.

Le président : Je vous remercie, monsieur Watts.

La sénatrice Boniface : Je remercie nos deux témoins d'être avec nous. Je vais commencer par Mme Perron, si je peux me permettre. Je vous remercie de votre exposé qui était très utile. Je connais un peu votre communauté.

Pouvez-vous m'aider à comprendre le rôle de la Régie du cannabis de Kahnawà:ke, son mandat et ses responsabilités actuellement?

Mme Perron : La Régie du cannabis de Kahnawà:ke a été créée dans le cadre de notre loi sur le contrôle du cannabis.

La régie est composée de trois membres et d'un gestionnaire qui dirige le bureau. Elle est responsable de la réglementation de l'industrie, la délivrance, la suspension et la révocation des licences, la surveillance, les inspections — tout cela. Elle en est encore à ses premiers balbutiements. En raison d'un manque de ressources et de financement, on a eu du mal à la mettre en place complètement. Elle a toutefois commencé à délivrer des licences pour la production. Il n'y a pas encore de demandes de dispensaire pour les raisons mentionnées précédemment, mais la régie en assurera la surveillance, et elle sera responsable, comme je l'ai mentionné, des inspections. Cela ne relève donc plus du Conseil des Mohawks, mais de la régie, bien qu'un lien existe toujours pour ce qui est de la reddition de comptes.

La sénatrice Boniface : Comment interagit-elle, le cas échéant, avec le gouvernement du Québec?

Mme Perron : À l'heure actuellement, la régie n'interagit qu'avec Santé Canada.

La sénatrice Boniface : Santé Canada a un lien direct avec elle?

Mme Perron : Oui, et pour le moment, les interactions avec le gouvernement provincial se font au niveau politique par notre grand chef ou moi.

La sénatrice Boniface : Ai-je raison de penser qu'il n'y a pas de dispensaire actuellement à Kahnawà:ke?

Ms. Perron: There are no dispensaries. I should be careful; there are no licenced dispensaries. I don't know if there are dispensaries that I am not aware of, however.

Senator Boniface: In part, you are trying to make sure that —

Ms. Perron: Everyone has a licence.

Senator Boniface: And as it moves forward, that you have the ability to control the number of licences and such that would be issued?

Ms. Perron: Yes, and we've limited it in the law to a maximum of three at the moment in order to be able to have some research and study on the impacts of just three.

Senator Boniface: You make reference to workload increases for your peacekeepers. Being impaired by drugs or a combination of drugs, alcohol or more than one drug, as I'm sure your officers tell you, is a very difficult prosecution and investigation.

Do you have any stats that you could share with us in terms of what has been the increase in the community since the act came in?

Ms. Perron: I do not have any statistics but I can certainly ask our chief peacekeeper. I'm pretty sure that he keeps statistics on just about everything. I do know that they lack English training, which is problematic for our peacekeepers, and, as I mentioned earlier, equipment. I understand there are some tests that you can use. I do not know how reliable there are, but there are tests, and I don't think that they're fully equipped with those tests.

The Chair: Mr. Watts, you would like to add anything?

Mr. Watts: Could you repeat which question you would like me to answer? Sorry.

Senator Boniface: That is great. Actually, I was going to shift the question.

You made reference to the black, grey and red market. For the purpose of anyone who is watching, could you outline how you identify each of those?

Mr. Watts: Yes. I think that the black and grey markets are more those that are provincially and federally unlicensed on the retail side. For the red market, I'm referring to First Nations asserting their title and rights to cultivation and growing their own cannabis and distribution through their own title and rights, through storefronts or other forms, be it online or whatever it

Mme Perron : Il n'y a pas de dispensaire. Je devrais toutefois faire attention et dire qu'il n'y a pas de dispensaire autorisé. Je ne sais pas s'il en existe dont je ne suis pas au courant.

La sénatrice Boniface : Vous vous efforcez de vous assurer notamment que...

Mme Perron : ... tout le monde a une licence.

La sénatrice Boniface : Vous voulez avoir la capacité de contrôler le nombre de licences qui seront délivrées, n'est-ce pas?

Mme Perron : Oui, et nous avons limité leur nombre dans la loi à un maximum de trois pour le moment afin de pouvoir mener des recherches et des études sur les répercussions qu'aura ce nombre.

La sénatrice Boniface : Vous avez fait allusion à l'augmentation de la charge de travail de vos gardiens de la paix. Je suis convaincue qu'ils vous ont parlé de la difficulté de faire enquête et d'intenter des poursuites contre quelqu'un pour facultés affaiblies par la drogue, plus d'une drogue, ou une combinaison alcool-drogue.

Auriez-vous des statistiques que vous pourriez nous transmettre sur l'augmentation des cas au sein de votre communauté depuis l'entrée en vigueur de la loi?

Mme Perron : Je n'ai pas de statistiques, mais je peux certainement en parler au chef des gardiens de la paix. Je suis presque certaine qu'il tient des statistiques sur à peu près tout. Je sais que les gardiens manquent de formation en anglais, ce qui pose problème pour eux, et comme je l'ai mentionné, ils manquent d'équipement. Je crois savoir qu'on peut utiliser certains tests. Je ne sais pas à quel point ils sont fiables, mais je ne pense pas qu'ils disposent de beaucoup de ces tests.

Le président : Monsieur Watts, aimerez-vous ajouter quelque chose?

M. Watts : Pourriez-vous répéter la question à laquelle vous aimerez que je réponde? Je suis désolé.

La sénatrice Boniface : Cela tombe bien, en fait, car je voulais passer à une autre question.

Vous avez fait allusion au marché noir, gris et rouge. Pourriez-vous préciser, pour ceux qui nous regardent, comment vous définissez chacun d'eux?

M. Watts : Oui. Je crois que les marchés noir et gris sont ceux qui n'ont pas de licence provinciale et fédérale pour la vente au détail. Pour ce qui est du marché rouge, je fais allusion aux Premières Nations qui revendiquent leurs titres et leurs droits de produire et de distribuer leur propre cannabis dans des magasins ou ailleurs, en ligne, ou par d'autres moyens. Il existe

may be. There are various methods to those distributions throughout the province, but that is my best way to describe black, grey and red.

Senator Boniface: You make reference to Colorado and Washington. Could you point us to where they might have direct engagement with Indigenous communities there that have been successful?

Mr. Watts: Yes, not so much with respect to relationships with Indigenous peoples but just in general, to be honest, in terms of their markets. They've done so well in terms of bringing in a large tax base but not over-regulating the markets. I keep using packaging as an example. You can go in here and buy a product that's licensed federally, or you can go into a provincially licenced store, and there are three to four layers of packaging to get down to the product. But you can go down to Washington State and there may be just one package and you open it up. That is what I mean. That is just one example. I think we can learn other industry traits from other places that have regulated cannabis. It is not specific to Indigenous, but more, overall, the cannabis industry itself and not overregulating it but finding a good balance, right?

That is why I referenced Colorado and Washington. As many know, it has been successful in terms of what they have been able to produce from a licensed process that has also produced a lot of revenue for those states.

Thank you.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Pate: Thank you to our witnesses. Both of you have described very different situations in your communities, in large part because of the way the provincial jurisdictions have dealt with this issue. I would be interested in how you have built or perceive building in a business model that also includes social, economic and health well-being in your community, using the cannabis industry as a part of that in terms of production but also building in how you deal with healing and addiction issues and other areas of concern.

The second question is: In terms of record expungement in some of those areas, is there any work being done in the community to assist community members who might have past records that need to be expunged? If you could start, Chief Perron, and then Chief Councillor Watts.

Ms. Perron: Thank you for your question. In terms of the industry in Kahnawà:ke and covering all of those aspects that you mentioned, our Cannabis Control Law provides for the Cannabis Control Board, which would be the authority for the oversight. It also provides for the health and safety committee, which is responsible for oversight as well in terms of impacts that the legislation and the industry are having on health and safety in our community. It is made up of a number of different

divers moyens de distribution dans la province. C'est la façon dont je peux le mieux décrire les marchés noir, gris et rouge.

La sénatrice Boniface : Vous avez parlé du Colorado et de Washington. Pourriez-vous nous indiquer les endroits où ils ont établi un dialogue direct avec les communautés autochtones qui a bien fonctionné?

M. Watts : Oui, mais je vais vous parler de façon générale de leurs marchés, et pas nécessairement des relations avec les peuples autochtones. Ils ont bien réussi à se donner une importante assiette fiscale, et ce, sans réglementer outre mesure les marchés. Je reviens toujours à l'exemple de l'emballage. Quand on achète un produit ici dans un magasin ayant une licence fédérale ou provinciale, il y a trois ou quatre couches d'emballage sur le produit. Dans l'État de Washington, il n'y a qu'une couche d'emballage. Voilà ce dont je parle, et ce n'est qu'un exemple. Je pense qu'on peut s'inspirer de ce que fait l'industrie dans d'autres régions où le cannabis est réglementé. Ce n'est pas précisément en lien avec les Autochtones, mais cela concerne l'industrie du cannabis dans son ensemble, qui ne doit pas être surréglementée. Il faut trouver le bon équilibre.

C'est pourquoi j'ai parlé du Colorado et de Washington. Comme beaucoup de gens le savent, ils ont réussi à mettre en place un processus de licences qui a généré des recettes importantes pour ces États.

Je vous remercie.

La sénatrice Boniface : Je vous remercie.

La sénatrice Pate : Je remercie nos témoins. Vous avez décrit des situations très différentes dans vos communautés, principalement en raison de la façon dont les provinces ont géré le dossier. J'aimerais savoir comment vous avez bâti, ou prévoyez bâti, un modèle d'affaires pour tirer parti de l'industrie de la production du cannabis dans votre communauté, en y intégrant des volets social, économique, sanitaire et de bien-être pour tenir compte des enjeux liés à la toxicomanie et aux autres sources de préoccupation.

Ma deuxième question est la suivante : au sujet de l'annulation des dossiers, aide-t-on les membres de la communauté qui ont besoin de faire annuler un ancien dossier? Madame Perron, allez-y, et nous passerons ensuite à M. Watts.

Mme Perron : Je vous remercie de la question. Au sujet de l'industrie à Kahnawà:ke et de tous les éléments que vous avez mentionnés, notre loi sur le contrôle du cannabis prévoit la constitution de la Régie du cannabis, qui est chargée de la surveillance. Elle prévoit également la constitution du comité de santé et sécurité qui est chargé de surveiller les répercussions de la loi et de l'industrie sur la santé et la sécurité de notre communauté. Le comité est composé de représentants de

organizational reps from public safety, social services and the hospital. They are supposed to make recommendations to the board for any changes that would need to be made to the regulations or even to the legislation, as well as, of course, bringing forward any recommendations they have for the different organizations. Take, for example, the example I gave with the youth. If they start to see issues with that, then, of course, they would bring it to the social services organization in our community.

We have also built into our law what is called a mandatory community contribution, which requires every industry — every licensed business — whether it be cultivation, processing or dispensaries, to pay a certain amount in mandatory community contributions. It is equivalent to, I believe, 0.5% for the first year all the way up to 2.5%, topping out after, I think, five years. So we factor in allowing for growth — start-up and then growth.

It is hoped that with all of those pieces in there, we're able to balance the economic benefits from it — the revenue generation for the community — but at the same time, ensure the health and safety is still there, and also, if there is any underfunding, we can fund with that.

I think that was your first question, right? I will have to ask you to repeat the second question; I'm sorry.

Senator Pate: There has also been provision for record expungement, for those who had cannabis records.

Ms. Perron: I was a criminal lawyer in my past life, so yes, I'm well aware of the number of individuals who have criminal records for simple possession. I'm not aware of any efforts that have been undertaken in the community through any organization or independent body to assist with that. That is a very good question. I'm actually on the justice portfolio as well in Kahnawà:ke for the council. I will look into that, because I think that is something that is important, particularly for those who have records for simple possession.

Senator Pate: Thank you.

Mr. Watts: Thank you. For Tseshaht, from a health and safety perspective, we're really proud here in British Columbia. The First Nations Health Authority has done a really good job at educating our people about everything, not just cannabis, in terms of the work they have been able to do. I think we rely heavily on them. Obviously, there are always going to be more resources required in terms of educating not just our citizens but all British Columbians and everyone in our territory with respect to cannabis.

différents organismes, soit la sécurité publique, les services sociaux et l'hôpital. Ils sont censés présenter des recommandations à la régie au sujet des modifications qui devraient être apportées à la réglementation, ou même à la loi, de même que, bien entendu, des recommandations aux organismes mêmes. Prenons l'exemple dont j'ai parlé au sujet des jeunes. Si on constate des problèmes de ce côté, alors, bien entendu, les services sociaux au sein de la communauté en seront informés.

Nous avons aussi intégré dans la loi une contribution communautaire obligatoire qui exige de chaque industrie — chaque entreprise autorisée —, qu'il s'agisse de production, de transformation ou d'un dispensaire, qu'elle verse une contribution communautaire obligatoire d'un certain montant. Je crois qu'elle équivaut à 0,5 % la première année pour atteindre progressivement 2,5 %, après cinq ans. Nous avons donc pris en compte le démarrage, puis la croissance.

Nous espérons qu'en ayant tous ces éléments intégrés dans la loi, nous serons à même d'équilibrer les avantages économiques — la production de recettes pour la communauté — tout en veillant à assurer la santé et la sécurité de la population et à pallier, le cas échéant, le sous-financement des services.

Je pense que c'était votre première question, n'est-ce pas? Je vais devoir vous demander de répéter votre deuxième question, et je m'en excuse.

La sénatrice Pate : La question portait sur les dispositions qui sont prises pour annuler les dossiers liés au cannabis.

Mme Perron : J'étais avocate criminaliste dans ma précédente vie, alors oui, je suis au fait du nombre de personnes qui ont des dossiers criminels pour possession simple. Je ne pense pas que des efforts ont été déployés au sein de la communauté par un organisme ou un groupe indépendant pour aider ces gens. C'est une excellente question. Je m'occupe également du portefeuille de la justice à Kahnawà:ke pour le conseil. Je vais me pencher sur la question, car je pense que c'est important, en particulier pour ceux qui ont un dossier pour possession simple.

La sénatrice Pate : Je vous remercie.

M. Watts : Je vous remercie. En ce qui concerne Tseshaht, nous sommes vraiment fiers de ce qui se fait ici en Colombie-Britannique. L'Autorité sanitaire des Premières Nations a fait un excellent travail de sensibilisation auprès de nos gens sur tous les sujets, pas seulement sur le cannabis, et sur tout ce qu'elle est en mesure de faire. Nous nous en remettons beaucoup à elle. Bien évidemment, il faudra toujours plus de ressources pour sensibiliser non seulement nos citoyens, mais l'ensemble de la population en Colombie-Britannique, au sujet du cannabis.

However, about the investment opportunities, I think it is hard to ask a struggling company to invest in education when they are not producing the profits needed because of the various regulations, the high cost of the product and the domination by other markets. But it is interesting that you ask, because when we had this discussion as a community, our community was actually the one who decided to enter this industry. We had engagements and shared health information, and there was always an underlying concern about the actual impacts, socially or health-wise, in our community. But I think that I can comfortably say that the store has not negatively impacted that. As I shared previously, I actually think part of our large client base is senior citizens or elders from various First Nations. I think that is partly it. So in terms of increased activity, social issues or health concerns, I do not think that has ever been raised because it has never really been a concern in our community.

About your second question around the records, it is not something that our nation has necessarily been involved in. I will say that from a regulation standpoint, provincially here in British Columbia, the amount of work you have to go through to actually obtain a licence to have a retail store is pretty extensive. It's actually more work than it is to open up a liquor store in the province. That tells me there is something wrong with the regulations. The background checks that people have to go through both on the federal side, in terms of growing or cultivation, and then on the provincial side, in terms of retail, are very extensive already.

I think we need to do an actual review both federally and provincially around those backgrounds. But in terms of people's personal records, that is not something that we've ever really come across. However, I'm sure there is work that needs to be done in that area. Thank you.

Senator Coyle: Thank you to our two witnesses here this evening. I'm hearing that jurisdiction is a really key issue for both of you, and we have heard it repeatedly here from some of our colleagues. We passed the UNDRIP, last year, right? That was three years after the Cannabis Act was passed. The Cannabis Act was passed with all of these good intentions, but UNDRIP was not yet in place. UNDRIP is in place now. The act is in place. It is in the process of being implemented. I would be curious to hear from both of you how and if you think that the UNDRIP legislation — the very existence of that act now — will be of assistance to you in these matters that you are raising related to cannabis in your communities. Is that going to be helpful? If so, how?

It would be interesting and important for us because, of course, we studied both of these acts at this committee, and we are hearing things that make us think about those connections. So

Au sujet des possibilités d'investissements, je pense qu'on peut difficilement demander à une entreprise qui en arrache d'investir dans l'éducation quand elle ne génère pas les profits requis en raison de divers règlements, du coût élevé du produit et de la domination du marché par d'autres acteurs. Je trouve intéressant que vous posiez cette question, car lorsque nous en avons discuté au sein de la communauté, c'est notre communauté qui a décidé de participer à cette industrie. Nous avions des engagements et diffusions l'information sur la santé, et nous avions toujours cette préoccupation sous-jacente au sujet des répercussions sociales et sanitaires au sein de la communauté. Toutefois, j'ai la conviction que le magasin n'a pas eu de répercussions négatives. Comme je l'ai mentionné, une bonne partie de notre clientèle est composée de personnes âgées ou d'aînés de diverses Premières Nations. C'est en partie la raison. Je crois que la question n'a jamais été soulevée, car l'augmentation de l'activité, des problèmes sociaux ou de santé n'a jamais vraiment été un problème dans notre communauté.

Au sujet de votre deuxième question concernant les dossiers, notre nation ne s'en est pas nécessairement occupée. Je dirais que du point de vue de la réglementation, ici en Colombie-Britannique, la somme de travail qu'il faut pour obtenir une licence de vente au détail est colossale. C'est en fait plus de travail que d'ouvrir un magasin où l'on vend de l'alcool. C'est ce qui me prouve que quelque chose cloche avec la réglementation. La vérification des antécédents qu'on effectue au fédéral pour la production, puis au provincial pour la vente au détail est déjà très poussée.

Je pense qu'il faut revoir ces vérifications tant au fédéral qu'au provincial. Au sujet des dossiers personnels, ce n'est pas vraiment un problème que nous avons rencontré, même si je suis convaincu qu'il y a du travail à faire de ce côté. Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : Je remercie nos deux témoins d'être avec nous ce soir. Vous dites que la compétence est un problème vraiment important pour vous deux, et nous l'avons entendu dire maintes fois de la part de certains de nos collègues. Nous avons adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones l'an dernier, soit trois ans après que la Loi sur le cannabis a été adoptée. La Loi sur le cannabis a été adoptée avec une foule de bonnes intentions, mais la déclaration n'avait pas été adoptée. Elle l'est maintenant. Elle a été adoptée et elle est en cours de mise en œuvre. Je serais curieuse que vous nous disiez tous les deux en quoi la loi sur la Déclaration des Nations unies — par son existence maintenant — vous aidera, le cas échéant, dans les dossiers qui touchent le cannabis au sein de vos communautés. Est-ce qu'elle sera utile? Si oui, de quelles façons?

Il serait intéressant et utile pour nous de le savoir, car, naturellement, le comité a examiné ces deux lois, et nous entendons des commentaires qui nous font réfléchir aux liens

I would like to hear what you have to say. Chief Perron, if you could start.

Ms. Perron: Yes, sure. Thank you.

That is a very difficult question, considering — and I am going to be very careful in how I say this — the fact that Kahnawà:ke is in the province of Quebec. UNDRIP does not have the same significance as it does in the rest of Turtle Island — the rest of Canada. We are having some difficulty, I feel, with Quebec's full recognition of UNDRIP and desire to implement it. As I say, I want to be very careful how I say this, but I'm not quite sure it would go as far in the province of Quebec as it might across Canada. For the moment, I would probably leave it at that so as not to —

Senator Coyle: That will be a real issue, then, for this legislative review to really look at the particularities for those communities like Kahnawà:ke that are within the geographic area of the province of Quebec.

Ms. Perron: Yes. We definitely have different challenges, given the status of Quebec in terms of the rest of the provinces.

Senator Coyle: So that is one of the distinctions that we should be making sure is looked at.

Ms. Perron: Yes, absolutely.

Senator Coyle: Very helpful. Chief Councillor Wahmeesh, would you like to comment on this?

Mr. Watts: Yes. Definitely, I would. In the province here, we also have provincial legislation in terms of enacting UNDRIP and how they implement it, but really the proof's in the pudding, for lack of a better term. The average citizen hasn't really seen the success of UNDRIP. I do see the long-term vision and the opportunity it has both federally and provincially, but those words need to be put into action.

The big piece is the alignment with laws that need to follow UNDRIP. That's the big piece. It's not just free, prior and informed consent. There are a lot of other portions of UNDRIP that need to be fully implemented. I do have hope, but that's a long-term goal, in my opinion. UNDRIP is going to take some work. I think you already have the authority under section 35 to enter into these types of agreements in terms of jurisdiction federally. As I shared before, it already happened in education here in B.C. and in other parts of the country. I do still believe that there's an opportunity to enter into it.

entre les deux. J'aimerais donc vous entendre, en commençant par vous, madame Perron, si vous le voulez bien.

Mme Perron : D'accord. Merci.

C'est une question très difficile, étant donné — et je vais faire très attention à la façon dont je m'exprime — que Kahnawà:ke se trouve dans la province du Québec. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones n'a pas la même importance que dans le reste de l'île de la Tortue, le reste du Canada. Nous avons de la difficulté, me semble-t-il, à faire en sorte que le Québec reconnaissse pleinement la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones par le Québec et accepte de la mettre en œuvre. Comme je l'ai dit, je veux faire très attention à la façon dont je m'exprime, mais je ne suis pas tout à fait sûre que les choses iront aussi loin dans la province du Québec que dans le reste du Canada. Pour l'instant, je vais probablement en rester là pour ne pas...

La sénatrice Coyle : Dans le cadre de cet examen législatif, nous devrons donc nous pencher sérieusement sur les particularités des communautés comme Kahnawà:ke qui se trouvent dans la zone géographique de la province du Québec.

Mme Perron : Oui. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés diffèrent assurément de ceux des autres provinces, compte tenu du statut du Québec.

La sénatrice Coyle : Il s'agit donc de l'une des particularités que nous devons veiller à examiner.

Mme Perron : Oui. Tout à fait.

La sénatrice Coyle : Votre réponse est très utile. Monsieur le conseiller principal, souhaitez-vous formuler un commentaire à ce sujet?

M. Watts : Oui, merci. Dans notre province, nous disposons également d'une législation provinciale sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, mais c'est vraiment au fruit qu'on juge l'arbre, faute d'une meilleure expression. Le citoyen moyen n'a pas vraiment perçu la réussite de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je comprends la vision à long terme et les possibilités qu'elle offre tant au niveau fédéral que provincial, mais ces mots doivent être mis en pratique.

L'élément principal est l'alignement sur les lois qui doivent suivre la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Voilà le point essentiel. Il ne s'agit pas seulement du consentement libre, préalable et éclairé. De nombreuses autres parties de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones doivent être pleinement mises en œuvre. J'ai bon espoir, mais il s'agit selon moi d'un objectif à long terme. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones va exiger un certain travail. Je pense que l'article 35 confère déjà le pouvoir de conclure ce type

Here, in British Columbia, we also have the provincial Cannabis Control and Licensing Act. There is section 119 that allows the province to enter into agreements with First Nations or Indigenous nations, but it is still not being given the weight that it needs to actually have full jurisdiction and authority. Again, I think that needs to happen directly with the act.

So, yes, I am a supporter of UNDRIP and the federal legislation, but to see that fully implemented will take some time. If we're looking for some shorter mid-term goals to be achieved, we need to look at other opportunities and some type of legislation or amending the current Cannabis Act to make that a reality. Thank you.

Senator Coyle: I just want to make sure. We've heard all of your testimony, but this is a chance for each of you to just say, "Okay, this legislative review of the Cannabis Act is coming." What are the absolute priority areas that should be dealt with in this legislative review from each of your perspectives? Can you just name them?

Ms. Perron: For us, for the Mohawk Council of Kahnawà:ke, the absolute priority is the carve-out in the legislative review to provide that First Nations do not need to go through the province, do not need an agreement with the province. I think we've proven that we're able. Not everyone may be able. It's not the solution for every First Nation across Canada. Some don't have the resources, the capacity, the finances, the location — whatever it may be. But in our case, and for some other First Nations, we want the ability to legislate and regulate for ourselves, within our own territorial boundaries and for our own people. That needs to be done with a carve-out directly in the Cannabis Act itself, and that's not there.

We believe that, with that — I'm not saying it's going to be the magical solution to everything, but it's the key. At least the key will turn in the lock the direction that it needs to go.

Senator Coyle: Thank you very much. Chief Councillor?

Mr. Watts: Thank you. Similarly for the Tseshah First Nation, jurisdiction and authority are at the heart of the issue — if the act can make sure that space is provided in amendments to the Act.

Similar to the previous comments of my dear friend there, each nation is different. What happens here in British Columbia is not the same in Ontario, and it's not the same in

d'ententes de partage des compétences avec les provinces. Comme je l'ai déjà dit, cela s'est déjà fait dans le domaine de l'éducation ici en Colombie-Britannique et dans d'autres régions du pays. Je crois encore qu'il est possible de le faire.

Ici, en Colombie-Britannique, nous avons également une loi provinciale intitulée Cannabis Control and Licensing Act. L'article 119 de cette loi permet à la province de conclure des ententes avec les Premières Nations ou les nations autochtones, mais on ne lui accorde toujours pas le poids nécessaire pour assurer une compétence et une autorité pleines. Encore une fois, je pense que cela doit se faire directement dans la loi.

Donc, oui, je soutiens la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la législation fédérale, mais la pleine mise en œuvre prendra un certain temps. Si nous cherchons à atteindre des objectifs à court et moyen termes, nous devons envisager d'autres possibilités et la création d'une législation ou l'apport de certains amendements à la Loi sur le cannabis en vigueur. Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : J'aimerais juste vérifier. Nous avons entendu tous vos témoignages, mais c'est l'occasion pour chacun d'entre vous de dire : « D'accord, cet examen législatif de la Loi sur le cannabis va être mené. » Quels sont, de votre point de vue, les domaines que nous devrons absolument aborder dans le cadre de cet examen? Pourriez-vous simplement les nommer?

Mme Perron : La priorité absolue du Conseil Mohawk de Kahnawà:ke est de prévoir, dans le cadre de l'examen législatif, une exception pour que les Premières Nations n'aient pas besoin de passer par la province ou de conclure une entente avec elle. Je pense que nous avons prouvé que nous avions les capacités nécessaires. Tout le monde ne les a peut-être pas. Cette solution ne convient pas à toutes les Premières Nations du Canada. Elles n'ont pas toutes les ressources, la capacité, les fonds, l'emplacement ou autre. Mais certaines nations, comme la nôtre, souhaitent avoir la capacité d'établir leurs propres lois et règlements, à l'intérieur de leurs frontières et pour leur peuple. Pour ce faire, des exceptions doivent être prévues directement dans la Loi sur le cannabis, et elle n'en contient pas.

Nous pensons que... Je ne dis pas qu'il s'agit d'une solution magique à tous les problèmes, mais c'est la clé. Du moins, la clé tournerait ainsi dans la bonne direction dans la serrure.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup. Souhaitez-vous intervenir, monsieur le conseiller principal?

M. Watts : Merci. Pour la Première Nation Tseshah également, la compétence et l'autorité sont au cœur de la question. Nous aimerions que l'on crée cet espace dans les amendements à la Loi.

J'appuie les commentaires de mon amie. Chaque nation est différente. La réalité ici, en Colombie-Britannique, n'est pas la même que celle de l'Ontario ou de la Saskatchewan. Ces

Saskatchewan. Those are unique relationships. Not all nations are interested in cultivation. Not all nations are interested in retail, but it has to start with that opportunity. If it's going to be a true government-to-government relationship between us and the Crown, I agree it needs to start with this Cannabis Act. That jurisdiction needs to be carved out somewhere in the Act, but it must also provide that space for unique agreements. Not every agreement needs to look the same because every nation has their own desires and priorities. As I have said, if you're ever going to embrace UNDRIP, you need to respect that each nation is different; we're not all the same. I agree jurisdiction and authority need to be the top amendments for Indigenous nations and those relationships with the Crown and the Cannabis Act. Thank you.

Senator Martin: Thank you to our witnesses today. Chief Perron, my questions are, I think, more for you. In your testimony, you touched on several key concerns that I have had when we were looking at the Cannabis Act. One of them was regarding edibles. They were going to become legal within a year after the passage of the act, and we had some questions about that. You mentioned how that's become a growing concern, especially for youth. I wanted to hear a bit more about that.

Then you also talked about cannabis-impaired driving. And I remember being at the table, trying to understand the devices that are being used, but you had to have special training. There was a lack of the devices to begin with. Even with the accuracy, there were some questions around that.

You said the priority for you is the right to legislate and regulate, but you touched on enforcement. I'm wondering, without that, I feel with the laws and whatever you do, there will still be major issues. Would you talk a bit about the enforcement issue and maybe enlighten us more on the concerns about edibles and impaired driving? Thank you.

Ms. Perron: In terms of edibles, edibles are actually legal in terms of the federal legislation. It's up to each province to determine whether or not the edibles will be available within their province.

I don't want to venture to say it's the edibles so much that are the problem. In Quebec, the problem is that there are no legally available edibles, meaning edibles that are made through a facility that's licensed and inspected and has, at least, those safeguards in place. I'm not sitting here promoting the use of edibles by anyone, but if the product is going to be there and legal and available, it should be a safe product. Right now, we're

relations sont uniques. Toutes les nations ne s'intéressent pas à la culture ou à la vente au détail du cannabis, mais nous devons commencer par leur offrir cette possibilité. Si nous voulons établir une véritable relation de gouvernement à gouvernement entre nous et la Couronne, on doit effectivement commencer avec cette Loi sur le cannabis. Ces compétences doivent être inscrites dans la Loi, mais cette dernière doit également prévoir un espace pour des ententes uniques. Les ententes ne peuvent pas toutes se ressembler, car chaque nation a ses propres souhaits et priorités. Comme je l'ai dit, si nous voulons mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, nous devons respecter les différences de ces nations; nous ne sommes pas tous pareils. Je pense effectivement que les principaux amendements pour les nations autochtones et leur relation avec la Couronne et la Loi sur le cannabis devront porter sur la compétence et l'autorité. Je vous remercie.

La sénatrice Martin : Merci à nos témoins d'aujourd'hui. Cheffe Perron, je pense que mes questions s'adressent davantage à vous. Dans votre témoignage, vous avez abordé plusieurs préoccupations clés que j'ai relevées lors de l'examen de la Loi sur le cannabis. L'une d'entre elles concernait les produits comestibles. Ils allaient être légalisés dans l'année suivant l'adoption de la loi, et nous avions quelques questions à ce sujet. Vous avez mentionné que ce sujet est devenu une préoccupation croissante, en particulier chez les jeunes. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Vous avez également parlé de la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis. Je me souviens que j'étais à la table, que j'essayais de comprendre les appareils utilisés, mais qu'il fallait avoir une formation spéciale. Il n'y avait déjà pas assez d'appareils. Il y avait également des questions au sujet de leur précision.

Vous avez dit que la priorité pour vous était le droit d'établir des lois et des règlements, mais vous avez mentionné la question de l'application de la loi. Je me demande, sans cela, j'ai l'impression qu'il y aura toujours des problèmes majeurs avec les lois et tout ce que vous ferez. Pourriez-vous nous parler un peu de la question de l'application de la loi et peut-être nous éclairer davantage sur les préoccupations liées aux produits comestibles et à la conduite avec facultés affaiblies? Merci.

Mme Perron : En ce qui concerne les produits comestibles, ces derniers sont légaux en vertu de la législation fédérale. Il appartient à chaque province de déterminer si les produits comestibles seront disponibles ou non sur son territoire.

Je ne veux pas dire que ce sont les produits comestibles qui posent problème. Au Québec, le problème est qu'il n'y a pas de produits comestibles disponibles légalement, c'est-à-dire des produits comestibles fabriqués dans des installations autorisées et inspectées, et pour lesquels il existe au moins ces mesures de sécurité. Je ne suis pas en train d'encourager la consommation de produits comestibles par qui que ce soit, mais si le produit doit

seeing that we don't have that safe product in that province on account of the fact that it's not accepted. It's not an acceptable product.

That, I think, is contributing to a lot of what we're seeing with the youth in our community and the access to those unsafe edibles.

Now, obviously, kids will be kids, and they'll probably get their hands even on safe legal edibles if they were available. Once again, not promoting it, but, at the very least, it's not synthetic cannabis that is included in it. This is the health issue. It's like the lesser of two evils. What do you do with that?

In terms of the policing, the enforcement is very difficult for our peacekeepers, for all of the reasons that I stated. One of them definitely goes more specifically to the impaired driving because, as you mentioned, it's very difficult to determine if somebody is impaired by alcohol or by a drug.

A lot of training has been taking place for that, but there is a lack of English training. That's a constant issue that we have in our community with our police force: training availability in English. They're trained, to begin with, I believe, in Saskatchewan because of the lack of English courses within the province.

It's not only the training. All of the communication around cannabis, around the impacts and Public Safety Canada — there's a lack of communication there as well because, throughout the rest of the country, it's the RCMP, and in Quebec, it's the SQ, La Sûreté du Québec, the provincial police. In our community, we have a legitimate, recognized police force, but there are no lines of communication coming directly from Public Safety there. Usually it's passing through RCMP or SQ in our province.

Even that is creating some problems with the enforceability. I do think we need to open up the lines of communication more and recognize that our police force is the legitimate police force for our territory, and the force needs that additional funding. It's all about funding and resources. The enforcement cannot be carried out appropriately by the peacekeepers without those additional funding and resources. As I mentioned, they are down; they would need about 14 more police officers to be able to handle it. It's not just on account of cannabis but to handle all of the additional tasks that are being presented to them with cannabis and other things.

This is something for our chief peacekeeper. He's aware of it. I believe he's doing and going to continue doing what he needs to do to try to resolve that. We do have, of course, the chief at the Mohawk Council who is responsible for public safety. We

être là, légal et disponible, ce doit être un produit sûr. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas au Québec parce que ces produits ne sont pas acceptés. Ils ne sont pas des produits acceptables.

Je pense que cette situation contribue à une grande partie des problèmes que nous constatons chez les jeunes de notre collectivité et à l'accès à ces produits comestibles dangereux.

Évidemment, ce sont des jeunes. Ils se procureront même probablement des produits comestibles légaux et sûrs s'ils sont disponibles. Encore une fois, je n'encourage pas leur consommation, mais, au moins, ces produits ne contiendront pas de cannabis synthétique. C'est une question de santé. C'est le moindre des deux maux. Que pouvons-nous faire?

En ce qui concerne le maintien de l'ordre, l'application de la loi est très difficile à assurer pour nos forces de l'ordre, et ce pour toutes les raisons que j'ai mentionnées. L'une d'elles concerne plus particulièrement la conduite avec facultés affaiblies, car, comme vous l'avez mentionné, il est très difficile de déterminer si les facultés d'une personne sont affaiblies par l'alcool ou par une drogue.

De nombreuses formations ont été mises en place à cet effet, mais il y a un manque de formation en anglais. C'est un problème récurrent au sein des forces de l'ordre de notre collectivité : la disponibilité de la formation en anglais. Je crois que la formation de base est offerte en Saskatchewan, car il n'y a pas de cours offert en anglais au Québec.

Il n'y a pas que la formation qui pose problème. Toute la communication au sujet du cannabis, des répercussions et de Sécurité publique Canada... il y a là aussi un manque de communication parce que, dans le reste du pays, c'est la GRC, et au Québec, c'est la Sûreté du Québec, la police provinciale. Dans notre collectivité, nous avons une force de police légitime et reconnue, mais il n'y a pas de voies de communication directes avec Sécurité publique. Habituellement, la communication passe par la GRC ou la Sûreté du Québec dans notre province.

Cela entraîne d'autres problèmes pour l'application de la loi. Je pense que nous devons améliorer la communication et reconnaître que notre force de police est la force de police légitime sur notre territoire et qu'elle a besoin de ce financement supplémentaire. Tout est une question de financement et de ressources. Les forces de police ne peuvent pas assurer l'application de la loi sans ce financement et ces ressources supplémentaires. Comme je l'ai mentionné, le nombre d'agents de police est insuffisant; il en faudrait environ 14 de plus pour appliquer la loi, mais aussi pour effectuer toutes les tâches supplémentaires qu'ils doivent accomplir en rapport avec le cannabis et autres.

C'est un sujet pour notre chef gardien de la paix. Il connaît la situation. Je crois qu'il fait le nécessaire pour essayer de résoudre ce problème et qu'il va continuer de le faire. Nous avons, bien sûr, le chef du Conseil Mohawk, qui est responsable

have a chief for that. It's been mentioned there as well. We're really trying to get some assistance in that area.

Senator Martin: Those conversations will be very important in order to have the enforcement, to police what is happening in your community.

Ms. Perron: Yes, and I mentioned that, through the Cannabis Control Law, there are inspectors. There would be a semi-enforcement aspect to the Cannabis Control Law once it's fully implemented. That's a conversation we've been having with our peacekeepers in terms of how they enforce our act and also the criminal legislation — the rules of general application — that still apply.

Senator Martin: Thank you.

The Chair: Thank you. The time for this panel is now complete. I wish to thank our witnesses for meeting with us today.

For our next panel, we wish to welcome from the First Nations Tax Commission, Manny Jules, Chief Commissioner; and from the Maiwpukek First Nation, David Joe, Operational Manager.

Each witness will provide opening remarks of approximately five minutes. We will then move to a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. I will let witnesses know when they have one minute left on their allocated time, and I will also give everyone notice when one minute is left in the five-minute period for questions and answers.

In the event witnesses are unable to answer a question in full, I invite them to send a written response to the clerk before Friday, November 4, 2022.

I now invite Mr. Jules to give his remarks.

Manny Jules, Chief Commissioner, First Nations Tax Commission: Honourable senators, good evening. Thank you for the opportunity to appear as a witness before this committee as part of your examination of the impacts of cannabis legislation in Canada.

In 2018, I appeared before this committee two times to propose amendments to the cannabis act to accommodate First Nations' fiscal and regulatory cannabis jurisdiction. To paraphrase what I said four years ago: The federal government's decision to deprive First Nations of their cannabis tax jurisdiction will cause substantial revenue losses for all governments. It will compromise our ability to put into place a regulatory system that protects children. It will compromise product and health standards, and those outcomes are in nobody's interest.

de la sécurité publique. Nous avons un chef pour cela. On a donc déjà abordé la question. Nous essayons réellement d'obtenir de l'aide dans ce domaine.

La sénatrice Martin : Ces conversations seront très importantes pour assurer l'application de la loi, pour contrôler ce qui se passe dans votre collectivité.

Mme Perron : Oui, et j'ai mentionné que, la Loi sur le contrôle du cannabis prévoit des inspecteurs qui assureraient en partie l'application de la Loi sur le contrôle du cannabis une fois qu'elle aura été pleinement mise en œuvre. Nous avons eu une conversation avec nos forces de l'ordre sur la façon dont ils assureront l'application de notre loi et de la législation pénale — les règles d'application générale — qui s'appliquent toujours.

La sénatrice Martin : Merci.

Le président : Merci. Le temps alloué à ce groupe de témoins est maintenant écoulé. Je tiens à remercier nos témoins de s'être réunis avec nous aujourd'hui.

Pour notre prochain groupe de témoins, nous accueillons Manny Jules, commissaire en chef, de la Commission de la fiscalité des Premières Nations, et David Joe, gestionnaire des opérations, de la Première Nation Maiwpukek.

Chaque témoin aura environ cinq minutes pour prononcer ces observations liminaires. Nous passerons ensuite à une séance de questions et réponses d'environ cinq minutes par sénateur. Je préviendrai les témoins lorsqu'il leur restera une minute de temps de parole, et je préviendrai également l'ensemble des participants lorsqu'il restera une minute pour la période de cinq minutes réservée aux questions et réponses.

Si les témoins ne sont pas en mesure de répondre pleinement à une question, je les invite à envoyer une réponse écrite à la greffière avant le vendredi 4 novembre 2022.

J'invite maintenant M. Jules à formuler ses observations.

Manny Jules, commissaire en chef, Commission de la fiscalité des Premières Nations : Honorables sénateurs, bonsoir. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant ce comité dans le cadre de votre examen des répercussions de la législation sur le cannabis au Canada.

En 2018, j'ai comparu deux fois devant ce comité pour proposer des modifications à la Loi sur le cannabis, pour qu'elle rende compte de la compétence fiscale et réglementaire des Premières Nations relativement au cannabis. Il y a quatre ans, je vous ai dit que la décision du gouvernement fédéral de priver les Premières Nations de leur compétence fiscale relativement au cannabis entraînera des pertes de revenus importantes pour tous les gouvernements. Elle nuira à notre capacité à mettre en place un système de réglementation qui protège les enfants. Elle nuira aux normes relatives aux produits et à la santé, et ces résultats ne servent l'intérêt de personne.

Unfortunately, this was the only parliamentary committee studying the original cannabis act that heeded this warning and supported our work and proposed amendments. In June 2018, thanks to the work and advocacy of this committee, you secured a commitment from the Minister of Health and the Minister of Indigenous Services to work with the First Nations Tax Commission and interested First Nations on cannabis revenue-sharing and tax regulatory jurisdiction arrangements.

We have accomplished some changes since then, but much work remains to implement the commitment of our cannabis jurisdiction that we won with your support in 2018. Here is a summary of our work since then:

First, I can report that the First Nations Tax Commission has been in discussions with officials from the Department of Finance Canada since 2018 about cannabis tax jurisdiction. We have presented proposals to them to accommodate First Nations federal sales tax jurisdiction over cannabis sold on our lands. We have presented proposals to accommodate First Nations excise tax jurisdiction for cannabis produced, distributed and sold on our lands.

I am pleased to report that, in 2021, our proposal for federal sales tax jurisdiction was accepted. The Department of Finance Canada is moving forward on creating the fuel, alcohol, cannabis and tobacco — or FACT — sales tax option for interested First Nations. This was mentioned in both Budget 2021 and Budget 2022.

The First Nations Tax Commission, or FNTC, is working closely with Finance Canada officials so that interested First Nations have the institutional and capacity support to implement this jurisdiction efficiently when they choose to do so. We need the FACT sales tax power to be part of the First Nations Fiscal Management Act, or FNFMA, so that First Nations can maximize its benefits with their communities while ensuring the highest standards of transparency and accountability to their members.

With your continued advocacy, we hope that the necessary legislative amendments to accommodate the cannabis sales tax jurisdictional space are available next year in the FNFMA.

Second, the FNTC worked with proponent First Nations and First Nations organizations in 2018 and 2019 to develop a seven-part proposal to implement First Nations cannabis fiscal and regulatory jurisdiction. Those seven parts consist of the following: One, optional for First Nations; two, First Nations cannabis regulatory jurisdiction; three, First Nations cannabis

Malheureusement, ce fut le seul comité parlementaire chargé d'étudier la loi initiale sur le cannabis à tenir compte de cet avertissement, à soutenir notre travail et à proposer des modifications. En juin 2018, grâce au travail et au soutien de ce comité, la ministre de la Santé et la ministre des Services aux Autochtones se sont engagées à travailler avec la Commission de la fiscalité des Premières Nations et les Premières Nations intéressées sur le partage des revenus du cannabis et les ententes de compétence en matière de réglementation fiscale.

Nous avons depuis réussi à apporter quelques changements, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour concrétiser l'engagement relatif à notre compétence en matière de cannabis, que nous avons obtenu avec votre soutien en 2018. Voici un résumé du travail que nous avons accompli depuis :

Tout d'abord, depuis 2018, la Commission de la fiscalité des Premières Nations discute avec des fonctionnaires du ministère des Finances du Canada de la compétence fiscale en matière de cannabis. Nous leur avons présenté des propositions visant à rendre compte de la compétence des Premières Nations en matière de taxe de vente fédérale sur le cannabis vendu sur nos terres. Nous avons présenté des propositions visant à donner aux Premières Nations la compétence en matière de taxe d'accise sur le cannabis produit, distribué et vendu sur nos terres.

Je suis heureux d'annoncer qu'en 2021, notre proposition sur la compétence en matière de taxe de vente fédérale a été acceptée. Le ministère des Finances du Canada travaille à la création d'une taxe de vente sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac pour les Premières Nations intéressées. Cette question a été mentionnée dans les budgets de 2021 et de 2022.

La Commission de la fiscalité des Premières Nations travaille en étroite collaboration avec les représentants du ministère des Finances du Canada, pour que les Premières Nations intéressées disposent du soutien institutionnel et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre cette compétence de manière efficace lorsqu'elles choisissent de le faire. Cette taxe de vente doit être inscrite dans la Loi sur la gestion financière des Premières Nations, afin que les Premières Nations puissent optimiser ses avantages pour leur collectivité tout en garantissant les normes les plus élevées de transparence et de responsabilité envers leurs membres.

Grâce à votre soutien continu, nous espérons que les modifications législatives requises pour créer le champ de compétences nécessaire pour la taxe sur les ventes de cannabis seront introduites l'année prochaine dans la Loi sur la gestion financière des Premières Nations.

Deuxièmement, la Commission de la fiscalité des Premières Nations a travaillé avec les Premières Nations et les organismes des Premières Nations promoteurs en 2018 et 2019 pour élaborer une proposition en sept étapes visant à mettre en œuvre la compétence fiscale et réglementaire des Premières Nations en matière de cannabis. Ces sept étapes sont les suivantes : un, le

fiscal jurisdiction; four, First Nations cannabis distribution warehouses; five, a First Nations cannabis stamp; six, institutional support for First Nations cannabis jurisdiction; and seven, First Nations licence quotas.

In December 2019, that entire seven-part proposal and the necessary legislation and amendments to implement it were supported by an Assembly of First Nations resolution. I will soon be sending you more information about that comprehensive First Nations cannabis jurisdiction proposal and the legislative changes to accommodate it.

As this committee knows, economic and jurisdictional reconciliation will only occur with First Nations-led optional legislative proposals that accommodate our rights and titles within the federation.

I am here today to ask this committee to continue to support our work, our jurisdiction and our legislative proposals. Four years ago, you stood with us, and I believe we have both been vindicated. We are on the right side of history.

Had the government listened to this committee four years ago, there would have been higher cannabis public revenues, lower youth cannabis consumption and higher cannabis public health standards.

It is good to be working together again to accomplish what my father always said: Right is might.

Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Jules. I now invite David Joe to give his remarks.

David Joe, Operational Manager, Maiwpukek First Nations: My name is David Joe, and I'm the farthest east as you can get out in the middle of the North Atlantic.

Our organization, the Maiwpukek First Nations, started the process when the federal government announced that they were going to legalize the cannabis industry. It trickled down to the provinces and — [Technical difficulties]

The Chair: We'll now begin the question and answer session. I would invite Senator Coyle to ask the first question, followed by Senator Patterson.

caractère facultatif pour les Premières Nations; deux, la compétence réglementaire des Premières Nations en matière de cannabis; trois, la compétence fiscale des Premières Nations en matière de cannabis; quatre, la création d'entreports de distribution du cannabis dans les Premières Nations; cinq, un timbre fiscal des Premières Nations pour le cannabis; six, le soutien institutionnel pour la compétence des Premières Nations en matière de cannabis; et sept, des quotas de licences pour les Premières Nations.

En décembre 2019, l'ensemble de cette proposition à sept étapes ainsi que les lois et les modifications nécessaires pour la mettre en œuvre ont été soutenus par une résolution de l'Assemblée des Premières Nations. Je vous enverrai bientôt de plus amples renseignements sur cette proposition exhaustive de compétence des Premières Nations en matière de cannabis et sur les changements législatifs qui devront être apportés pour la créer.

Comme le sait ce comité, la réconciliation liée à l'économie et aux compétences ne se fera que grâce à des propositions législatives facultatives formulées par les Premières Nations, qui reconnaissent nos droits et titres au sein de la fédération.

Je suis ici aujourd'hui pour demander à ce comité de continuer de soutenir notre travail, notre champ de compétence et nos propositions législatives. Il y a quatre ans, vous nous avez appuyés, et je pense que nous avons obtenu gain de cause. Nous nous sommes rangés du bon côté de l'histoire.

Si le gouvernement avait écouté ce comité il y a quatre ans, les revenus publics dérivés au cannabis auraient été plus élevés, la consommation de cannabis chez les jeunes aurait diminué et les normes de santé publique liées au cannabis auraient été plus élevées.

Je suis ravi de travailler de nouveau avec vous pour concrétiser ce que mon père disait toujours, c'est-à-dire que les droits l'emportent.

Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Jules. J'invite maintenant David Joe à formuler ses observations.

David Joe, gestionnaire des opérations, Premières Nations Maiwpukek : Je m'appelle David Joe, et je suis situé le plus à l'est possible, au milieu de l'Atlantique Nord.

Notre organisme, Maiwpukek First Nations, a lancé le processus lorsque le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait légaliser l'industrie du cannabis. Cela s'est répercuté dans les provinces et... [Difficultés techniques]

Le président : Nous allons maintenant commencer la série de questions et réponses. J'invite la sénatrice Coyle à poser la première question, puis elle sera suivie du sénateur Patterson.

Senator Coyle: Thank you, Mr. Jules and Mr. Joe, for being with us.

I have two questions that I would like to ask you, Mr. Jules, and they come from Senator Dan Christmas: Could you provide us at this time with a little more detail about your tax commission's seven-part proposal for cannabis jurisdiction? You had referenced it in your opening remarks. You listed the seven parts, but we don't have any real detail on any of that. If you are at liberty to give us a little more detail at this time, we would love to hear about it.

Mr. Jules: Thank you very much for that question.

The first part, one, is optionality. The proposal is for a fiscal regulatory system that would be optional for First Nations, meaning that they would make the choice themselves.

Two, the regulatory jurisdiction: The Cannabis Act should be amended to support a First-Nations-specific cannabis regulatory framework that supports First Nations' objectives.

Three, fiscal jurisdiction: The FACT tax is a good start, but we need to receive the excise taxes, like the provincial governments, through an agreed-upon formula. Those First Nations that implement the FACT sales tax should get excise tax revenues at the same time. This and other cannabis fiscal jurisdictions should be available in the FNFMA and supported by the FNTC. Again, the reason we're proposing that is it would allow First Nations to leverage those revenues through the First Nations Finance Authority to go into the international bond market and borrow money as well as regular banks.

Four, First Nations cannabis distribution warehouses: Participating First Nations could supply cannabis products to a cannabis distribution warehouse system that is uniquely First Nations and could coordinate with provincial distribution systems.

Five, First Nations cannabis stamp: Much like the provincial stamps used for cannabis products, there should be a distinct First Nations cannabis stamp. More than any other element of our proposal, this would be a demonstration of reconciliation and finally accommodating our governments within the federation.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur Jules et monsieur Joe, d'être avec nous.

J'aimerais vous poser deux questions, monsieur Jules, et elles viennent du sénateur Dan Christmas : pourriez-vous nous fournir un peu plus de précisions sur la proposition en sept étapes de la Commission de la fiscalité des Premières Nations relative à la compétence en matière de cannabis? Vous y avez fait référence dans vos observations liminaires. Vous avez énuméré les sept étapes, mais nous n'avons pas vraiment de précisions à ce sujet. Si vous êtes en mesure de nous fournir un peu plus de précisions à ce stade, nous vous en serions reconnaissants.

M. Jules : Merci beaucoup pour votre question.

La première partie, d'abord, est le caractère facultatif. Nous proposons un système de réglementation fiscale qui serait facultatif pour les Premières Nations, ce qui signifie qu'elles feraient elles-mêmes ce choix.

Deux, la compétence réglementaire : la Loi sur le cannabis doit être modifiée pour appuyer un cadre de réglementation du cannabis propre aux Premières Nations, qui soutienne les objectifs de ces dernières.

Trois, la compétence fiscale : la taxe de vente est un bon début, mais nous devons percevoir les taxes d'accise, comme les gouvernements provinciaux, selon une formule convenue. Les Premières Nations qui mettent en œuvre la taxe de vente devraient également percevoir les recettes de la taxe d'accise. Ces compétences fiscales en matière de cannabis et autres devraient figurer dans la Loi sur la gestion financière des Premières Nations et être soutenues par la Commission de la fiscalité des Premières Nations. Encore une fois, la raison pour laquelle nous faisons cette proposition est que les Premières Nations pourraient ainsi tirer parti de ces revenus par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations pour aller sur le marché international des obligations et emprunter de l'argent, tout comme les banques ordinaires.

Quatre, les entrepôts de distribution de cannabis des Premières Nations : les Premières Nations participantes pourraient fournir des produits du cannabis à un système d'entrepôts de distribution du cannabis qui serait propre aux Premières Nations et qui pourrait être coordonné avec les systèmes de distribution provinciaux.

Cinq, le timbre fiscal des Premières Nations sur le cannabis : tout comme les timbres provinciaux utilisés pour les produits du cannabis, les Premières Nations devraient avoir un timbre distinct pour le cannabis. Plus que tout autre élément de notre proposition, il s'agirait d'une démonstration de la réconciliation et de la volonté d'enfin donner à nos gouvernements leur place au sein de la fédération.

Just to expand on that briefly, it would allow First Nations to have the same standing — having a stamp like the provincial and territorial governments — which I think goes right to the heart of developing what I call “economic reconciliation.”

Six, First Nations institutional support: First Nations will need institutional support for the cannabis fiscal, regulatory, quality control and revenue-tracking systems. The FNTC could support First Nations cannabis fiscal jurisdiction, but there would need to be legislation to create a First Nations institutional framework for cannabis regulatory jurisdiction. There should be a stand-alone regulatory body to deal with the accommodation of First Nations’ jurisdiction.

Seven, First Nations licence quotas, federal and provincial: This committee supported the First Nations’ proposal that 20% of cannabis production should be reserved for First Nations producers. Your recommendation should be implemented.

That is, in summary, what I proposed, and I will give more detailed responses.

As I mentioned in my presentation, the Assembly of First Nations passed specific resolutions to accommodate these proposals, and there should be work, ultimately, to accommodate this through your studies and your good work.

The Chair: Thank you, Mr. Jules.

Senator Patterson: Chief Commissioner Jules, it’s great to see you again. I must say I’m uplifted by your positive report about progress since we worked together in 2018.

I have two angles I’d like to pursue with you. First of all, on the fuel, alcohol, tobacco and cannabis sales tax proposal that’s been accepted by Finance Canada, no doubt due to your hard work with them, I understand that this will require legislative amendments. Can you tell us where those amendments are and how we can support their introduction into Parliament?

Mr. Jules: Well, we’re in discussions with the Department of Finance as we speak. We’re hoping to see the introduction of the legislative amendments — I’m hoping this fall — and passed, of course, as soon as possible. But any support from your committee, Senator Patterson, would be helpful for the speedy passage of those amendments.

Plus précisément, cela permettrait aux Premières Nations d’avoir le même statut, c’est-à-dire qu’elles auraient un timbre comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, ce qui, je pense, représente l’essence même du développement de ce que j’appelle la « réconciliation économique ».

La sixième étape est le soutien institutionnel aux Premières Nations. Les Premières Nations auront besoin d’un soutien institutionnel pour les systèmes fiscaux et réglementaires, ainsi que les systèmes de contrôle de la qualité et de suivi des revenus liés au cannabis. La Commission de la fiscalité des Premières Nations, ou CFPN, pourrait soutenir la compétence fiscale des Premières Nations en matière de cannabis, mais il faudrait une loi pour créer un cadre institutionnel des Premières Nations pour la compétence réglementaire en matière de cannabis. Il devrait y avoir un organisme de réglementation autonome qui s’occupera de la compétence des Premières Nations.

La septième étape vise les quotas de permis des Premières Nations, à l’échelon fédéral et à l’échelon provincial. Votre comité a appuyé la proposition des Premières Nations selon laquelle une proportion de 20 % de la production de cannabis devrait être réservée aux producteurs des Premières Nations. Cette recommandation devrait être mise en œuvre.

Voilà, en résumé, ma proposition. Je donnerai des réponses plus détaillées à cet égard.

Comme je l’ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, l’Assemblée des Premières Nations a adopté des résolutions précises pour traiter ces propositions, et des efforts en ce sens devraient également être déployés dans le cadre de vos études et de vos travaux.

Le président : Je vous remercie, monsieur Jules.

Le sénateur Patterson : Monsieur le commissaire en chef, c’est un plaisir de vous revoir. Je dois dire que votre rapport positif sur les progrès réalisés depuis que nous avons travaillé ensemble en 2018 m’encourage beaucoup.

J’aimerais aborder deux éléments avec vous. Tout d’abord, en ce qui concerne la proposition de taxe de vente sur le carburant, l’alcool, le tabac et le cannabis qui a été acceptée par Finances Canada, sans doute grâce à vos efforts soutenus auprès du ministère, je comprends que cela nécessitera des modifications législatives. Pouvez-vous nous dire où se trouvent ces modifications et comment nous pouvons appuyer leur adoption par le Parlement?

M. Jules : Nous discutons avec le ministère des Finances en ce moment même. Nous espérons que des modifications législatives seront présentées cet automne et qu’elles seront adoptées, bien entendu, le plus rapidement possible. Mais tout soutien de votre comité, sénateur Patterson, permettrait d’accélérer l’adoption de ces modifications.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Jules: Further, what we're also proposing is for the excise tax to be an important component of the FACT tax, so that First Nations would be able to get the equivalent of what the provincial governments are collecting through the sharing of the excise tax formula with provincial governments. Right now, we're excluded from those.

Senator Patterson: Very good. Those immediate amendments would include the excise tax. I'm pleased to hear that.

With respect to the second part of the seven-part proposal, which would be to give regulatory and fiscal jurisdiction, I am pleased to see that it has been well developed through your good offices. I want to let you know that the committee has received a report from Health Canada summarizing its engagement with First Nations, Inuit and Métis people on the Cannabis Act and its impacts, dated September 22, 2022.

In relation to jurisdiction, the report says that right now there is no ability for First Nations, Inuit and Métis to take control under the Cannabis Act, but the report states:

Rather, through other established legislation and authorities such as the Indian Act, the First Nations Land Management Act, modern treaties and self-government agreements, or municipal authorities, First Nations, Inuit, and Métis can create additional rules or requirements for cannabis-related activities (for example, zoning bylaws) in their communities.

The paragraph does not even mention the First Nations Fiscal Management Act.

Do I understand that you're proposing amendments to the Cannabis Act that would give authority under the First Nations Fiscal Management Act rather than a piecemeal approach of dealing with the Indian Act or the First Nations Land Management Act? Give us the simple legislative formula that you have in mind for implementing your seven-point proposal, please.

Mr. Jules: At this stage of the game, so to speak, you would need to coordinate all of the bodies to have enforcement mechanisms. The reason that the Lands Advisory Board would continue to be involved is for the very reason that is stated: zoning regulations. Through zoning, you would be able to control where dispensaries would be located. Right now, a lot of communities are confronted with the fact that individuals are having dispensaries close to playgrounds, to elders' facilities and

Le sénateur Patterson : Je vous remercie.

M. Jules : De plus, nous proposons que la taxe d'accise soit une composante importante de la taxe sur le CATC, afin que les Premières Nations puissent obtenir l'équivalent de ce que les gouvernements provinciaux perçoivent grâce au partage de la formule de calcul de la taxe d'accise avec les gouvernements provinciaux. À l'heure actuelle, nous en sommes exclus.

Le sénateur Patterson : D'accord. Ces modifications immédiates viseraient aussi la taxe d'accise. Je suis heureux de l'entendre.

En ce qui concerne la deuxième étape de la proposition en sept étapes, c'est-à-dire celle qui consisterait à accorder la compétence réglementaire et fiscale, je suis heureux de voir qu'elle a été bien élaborée par vos bons offices. Je tiens à vous faire savoir que le comité a reçu un rapport de Santé Canada, daté du 22 septembre 2022, dans lequel le ministère résume son engagement auprès des Premières Nations, des Inuits et des Métis relativement à la Loi sur le cannabis et ses répercussions.

En ce qui concerne la compétence, le rapport indique qu'à l'heure actuelle, les Premières Nations, les Inuits et les Métis n'ont pas la possibilité de prendre le contrôle en vertu de la Loi sur le cannabis, mais le rapport précise ceci:

Au contraire, par le biais d'autres lois et autorités établies telles que la Loi sur les Indiens, la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations, les traités modernes et les accords d'autonomie gouvernementale, ou des autorités municipales, les Premières Nations, les Inuits et les Métis peuvent créer des règles ou des exigences supplémentaires pour les activités liées au cannabis, par exemple règlements de zonage, dans leurs collectivités.

Ce paragraphe ne mentionne même pas la Loi sur la gestion financière des Premières Nations.

Dois-je comprendre que vous proposez des modifications à la Loi sur le cannabis qui accorderaient des pouvoirs en vertu de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations plutôt qu'une approche fragmentaire consistant à traiter avec la Loi sur les Indiens ou la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations? Veuillez nous décrire la formule législative simple que vous avez prévue pour mettre en œuvre votre proposition en sept étapes, s'il vous plaît.

M. Jules : À cette étape du processus, pour ainsi dire, il faudrait coordonner tous les organismes pour avoir des mécanismes d'application. Le Conseil consultatif des terres continuerait à participer pour la même raison qui a été énoncée, soit les règlements de zonage. Le zonage permettrait ainsi de contrôler l'emplacement des dispensaires. À l'heure actuelle, de nombreuses collectivités doivent faire face au fait que des personnes installent des dispensaires à proximité de terrains de

so on. It's through zoning mechanisms that you would be able to control that.

We're proposing the FNFMA be included as part of the amendment because of the expertise that we've created specifically dealing with the fiscal aspects and allowing First Nations to use the tax revenues. One of the questions asked by a senator earlier was, "What kind of facilities would you be able to use?" Well, we're creating a First Nations infrastructure institute. Through that body, we would be able to house health care facilities, care facilities and whatnot, through pooled resourcing and pooled approaches to solving those issues.

I envision a national body to help facilitate it, but a body that would have to include the Lands Advisory Board, the First Nations Fiscal Management Act and, because a lot of communities by and large are still under the Indian Act, you would require some auxiliary amendments to the Indian Act to deal with some aspects of it.

It also raises some interesting questions. There will be a national conference hosted by the Lands Advisory Board surrounding enforcement issues. This is a huge issue for First Nations. You could see it with the killing that happened in one of the communities in Saskatchewan and the complete lack of ability of First Nations to be able to enforce their own laws, whether they be traditional or criminal activities, within their communities. The police are reluctant to come in and enforce First Nations laws for whatever reasons and, of course, the RCMP are ultimately answerable to the Minister of Justice, David Lametti. This has to be looked at.

In the longer term, what is the court of competent jurisdiction when you are dealing with these questions of enforcement? Is it the provincial courts? Is it the Federal Court? When you are dealing with the Federal Court, by and large they have neither the expertise nor the capacity to be able to deal with the myriad of laws that have to be dealt with. When you are talking about enforcement, you are going beyond just the Cannabis Act; you are looking at a whole range of enforcement issues, of laws and standardization of First Nations.

Senator Patterson: This is a very exciting proposal, chief commissioner.

Our study is designed, hopefully, to help inform the federal legislative review. I would ask you to give us as much detail as you can about what I now understand would be a very comprehensive and holistic approach to this issue of jurisdiction that has been a very important concern of the Indigenous authorities that we have heard from today. We would be grateful

jeu, d'établissements pour personnes âgées, etc. Les mécanismes de zonage permettraient donc de gérer de telles situations.

Nous proposons d'inclure la Loi sur la gestion financière des Premières Nations, ou LGFPN, dans la modification en raison de l'expertise que nous avons créée pour traiter les questions fiscales et pour permettre aux Premières Nations d'utiliser les recettes fiscales. Un peu plus tôt, un sénateur a demandé quels types d'établissements nous seraient utiles. Eh bien, nous sommes en train de créer un Institut des infrastructures des Premières Nations. Par l'entremise de cet organisme, nous serions en mesure de gérer des établissements de soins de santé, des établissements de soins et d'autres types d'établissements, grâce à la mise en commun des ressources et des approches pour résoudre ces enjeux.

J'envisage la création d'un organisme national pour faciliter ce processus, mais cet organisme devrait englober le Conseil consultatif des terres, la Loi sur la gestion financière des Premières Nations et, puisque de nombreuses collectivités sont encore régies par la Loi sur les Indiens, il faudrait apporter des modifications auxiliaires à cette loi pour régler certains enjeux.

Cela soulève également des questions intéressantes. Le Conseil consultatif des terres a organisé une conférence nationale sur les questions d'application. C'est un enjeu très important pour les Premières Nations. On a pu le constater lorsqu'un meurtre a été commis dans une collectivité de la Saskatchewan et que les Premières Nations n'ont eu aucunement la capacité de faire respecter leurs propres lois, qu'il s'agisse d'activités traditionnelles ou criminelles, au sein de leur collectivité. Pour une raison ou une autre, la police est réticente à venir faire respecter les lois des Premières Nations et, au bout du compte, la GRC a manifestement l'obligation de rendre des comptes au ministre de la Justice, David Lametti. Il faut donc se pencher sur cette question.

À plus long terme, quel est le tribunal compétent lorsqu'il s'agit de ces questions d'application? Est-ce que ce sont les tribunaux provinciaux? Est-ce la Cour fédérale? De façon générale, la Cour fédérale n'a ni l'expertise ni la capacité nécessaire pour s'occuper de la multitude de lois qui doivent être traitées. L'application de la loi dépasse la portée de la seule Loi sur le cannabis. En effet, on doit tenir compte d'un large éventail de questions liées à l'application, aux lois et à l'uniformisation pour les Premières Nations.

Le sénateur Patterson : C'est une proposition très intéressante, monsieur le commissaire en chef.

Notre étude est conçue, nous l'espérons, pour aider à éclairer l'examen législatif fédéral. Je vous demanderais donc de nous donner le plus de détails possible sur ce qui, d'après ce que je comprends maintenant, constituerait une approche très complète et holistique de la question de la compétence, qui représente une préoccupation très importante chez les représentants autochtones

to have your vision, and I, for one, can imagine the committee giving it strong credence and support. Thank you.

Mr. Jules: Thank you, senator. To add, I'm not surprised at all by Health Canada excluding us from their vision of where we could be headed in the future. They excluded First Nations in the first round of legislative amendments and our jurisdiction. We will put together a comprehensive report for the Senate to look at.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Boniface: Welcome, chief commissioner. I am quite interested in your proposal. I think Senator Patterson took some of my questions.

I want to clarify a couple of things so that I have a good understanding. On the second part of your seven-part proposal, the regulatory piece, would that essentially move the province out of jurisdiction completely? Would that be your proposal?

Mr. Jules: Exactly. There has to be a national regulatory body, much like the First Nations Tax Commission, that looks at and can accommodate the myriad of different approaches that First Nations would like to move toward to achieve their final ends. That cannot be accomplished under the existing legislative framework. There would have to be a very specific legislative framework for First Nations to fill out themselves. You would need a national body to help to standardize that to make it easier for First Nations to develop the laws.

Senator Boniface: Thank you very much. In terms of the institutional support, are you thinking of it in the context of addiction-related issues or aspects of impacts on communities of cannabis: studies, research, things like that? Have you thought of it in that context?

Mr. Jules: Well, absolutely. When you start dealing with this very important area of jurisdiction, you have to be able to look at all aspects. Right now, a lot of that is being done, and will be done, through the department of health. I am proposing that First Nations should be able to have the institutional basis and the wherewithal to be able to have those kinds of studies themselves.

We work closely with the British Columbia First Nations Health Authority. We are looking at building a number of buildings through the First Nations Infrastructure Institute. That could be accomplished right across the country.

que nous avons entendus aujourd'hui. Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de votre vision et, pour ma part, j'imagine que le comité lui accordera sa confiance et son soutien. Je vous remercie.

M. Jules : Je vous remercie, sénateur. J'aimerais ajouter que je ne suis pas du tout surpris par le fait que Santé Canada nous exclut de sa vision pour l'avenir. Ce ministère a exclu les Premières Nations et leur compétence dans la première série de modifications législatives. Nous rédigerons un rapport complet que le Sénat pourra examiner.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie.

La sénatrice Boniface : Bienvenue, monsieur le commissaire en chef. Votre proposition m'intéresse beaucoup. Je pense que le sénateur Patterson a déjà posé certaines de mes questions.

J'aimerais éclaircir deux ou trois points, afin de m'assurer d'avoir bien compris. Dans la deuxième étape de votre proposition en sept étapes, c'est-à-dire la compétence réglementaire, est-ce que cela reviendrait à retirer complètement la province de la compétence? Est-ce bien votre proposition?

M. Jules : C'est exact. Il doit y avoir un organisme de réglementation national, tout comme la Commission de la fiscalité des Premières Nations, qui examine et qui peut traiter la multitude d'approches différentes que les Premières Nations souhaitent adopter pour atteindre leurs objectifs. Ce n'est pas possible dans le cadre législatif actuel. Il faudrait prévoir un cadre législatif très précis que les Premières Nations pourraient remplir elles-mêmes. Il faudrait ensuite créer un organisme national qui aiderait à uniformiser le tout, afin qu'il soit plus facile aux Premières Nations d'élaborer des lois.

La sénatrice Boniface : Je vous remercie beaucoup. Envisagez-vous le soutien institutionnel dans le contexte des enjeux liés à la toxicomanie ou aux effets du cannabis sur les collectivités, par l'entremise de recherches, d'études, et cetera? Envisagez-vous cet élément dans ce contexte?

M. Jules : Oui, certainement. Quand on commence à parler de ce domaine de compétence très important, il faut être en mesure d'examiner tous les éléments. À l'heure actuelle, une grande partie de ce travail se fait, et se fera, par l'entremise du ministère de la Santé. Je propose plutôt que les Premières Nations disposent du fondement institutionnel et des ressources nécessaires pour mener elles-mêmes ce genre d'études.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Nous examinons la possibilité de construire un certain nombre d'édifices par l'entremise de l'Institut des infrastructures des

There is no reason why we shouldn't free our imaginations to allow First Nations to have the same freedom of thought that the provincial and federal governments now enjoy.

Senator Boniface: I think you covered it briefly in your comments, but I would expect you to also look at how your community policing needs can be served through some of this, given that you are trying to build capacity, both economic and also from a public safety perspective.

Mr. Jules: Absolutely. Again, this corresponds with the national meeting that will take place that deals with enforcement. Obviously, when you have those kinds of discussions, you are going to have to talk about policing. That is going to take a myriad of different approaches, because you have RCMP agreements in some communities, and you have tribal police in others. You have to be able to look at that in very fine detail and make recommendations, because you are not only dealing with cannabis issues; you are having to deal with a whole myriad of other issues.

Senator Boniface: That is great. Thank you very much. I wish you well in this.

Mr. Jules: Thank you.

Senator Arnot: Mr. Jules, I would just like you to make a comment. It seems to me that you have, over the course of the last three years or so, negotiated some movement or a shift in the Department of Finance. What are your thoughts on what precipitated that shift? Is there anything that you could elaborate upon?

You have indicated that other government departments are not necessarily moving in the same direction or at the same speed as the Department of Finance. Are you confident that the Department of Finance will continue with the more cooperative approach?

I also have an observation. It seems to me that you are promoting a model of First Nations government that would be a Canada-wide framework for First Nations government. I am hopeful that you get a positive response from the federal government.

I will just leave those two or three observations. I am really interested in how you see this moving forward in the future and if you can continue to get the kind of cooperation needed to have First Nations jurisdiction recognized by the federal government

Premières Nations. Ce projet pourrait s'étendre à l'ensemble du pays.

Il n'y a aucune raison de ne pas libérer notre imagination pour accorder aux Premières Nations la même liberté de pensée que celle dont profitent maintenant les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

La sénatrice Boniface : Je pense que vous en avez parlé brièvement dans votre déclaration préliminaire, mais je m'attends à ce que vous examiniez aussi comment vos besoins en matière de services de police communautaires peuvent être comblés par une partie de ce projet, étant donné que vous tentez de renforcer les capacités, tant sur le plan économique que sur le plan de la sécurité publique.

M. Jules : Oui, certainement. Encore une fois, cela correspond à la réunion qui aura lieu à l'échelon national et qui portera sur l'application de la loi. Manifestement, lorsqu'on a ce genre de discussion, on doit parler des services de police. Il faudra adopter une multitude d'approches différentes, car certaines collectivités ont conclu des ententes avec la GRC et d'autres ont un service de police tribal. Il faut donc être en mesure d'examiner tout cela dans les moindres détails et de formuler des recommandations, car il ne s'agit pas seulement d'aborder des questions liées au cannabis, mais aussi une série d'autres questions.

La sénatrice Boniface : C'est formidable. Je vous remercie beaucoup. Je vous souhaite beaucoup de succès dans ces démarches.

M. Jules : Je vous remercie.

Le sénateur Arnot : Monsieur Jules, j'aimerais que vous formuliez un commentaire. Il me semble que vous avez, au cours des trois dernières années, négocié un certain mouvement ou un changement au sein du ministère des Finances. Selon vous, qu'est-ce qui a précipité ce changement? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Vous avez précisé que les autres ministères n'évoluaient pas nécessairement dans la même direction ou au même rythme que le ministère des Finances. Êtes-vous persuadé que le ministère des Finances continuera d'adopter une approche plus coopérative?

J'aimerais également faire un commentaire. J'ai l'impression que vous faites la promotion d'un modèle de gouvernement des Premières Nations qui s'appuierait sur un cadre panafricain pour le gouvernement des Premières Nations. J'espère que vous obtiendrez une réponse positive du gouvernement fédéral.

Je m'en tiendrai à ces deux ou trois observations. J'aimerais réellement savoir comment vous envisagez l'avenir et j'aimerais savoir si vous pouvez continuer à obtenir le type de coopération dont vous avez besoin pour que le gouvernement fédéral

in a timely way. Three years is a long time to negotiate, in some ways. I hope that what you are saying is that maybe something this committee could do is accelerate that movement or the implementation of First Nations governance on these issues.

Mr. Jules: Senator, we would not have made the progress with the Department of Finance Canada that we did without your solid support, initially. It is because of that support that we were able to go to the Department of Finance to say that we had the Senate Standing Senate Committee on Indigenous Peoples in our corner.

It was based on a jurisdictional model. Taksis — and I spell taxes T-A-K-S-I-S. To elaborate upon that, that is our Chinook spelling — our traditional trade language spelling — in the Pacific Northwest. We define it is over four different points: One, we look after each other; two, we help each other; three, we're not stingy with each other; and four, we're not jealous of each other.

When you combine all of those aspects of that jurisdiction, it means that when we take on these responsibilities, we do it with the kind of care and consideration that will be reflected in each of the individual communities. The jurisdiction would not rest with the national body; the jurisdiction would always rest with the individual community, but the national body could come up with different scenarios that could be used in an individual community.

One of the things I have learned through my experience as chair of the First Nations Tax Commission is that we have to look at each of the individual provincial governments. We can come up with a model based on their jurisdictional model, but we tailor it to the individual community's own needs. That has to be paramount when you begin to develop UNDRIP.

Through our own regulatory basis, we can demonstrate, not only to ourselves but to the rest of the country, that we can develop national institutions with integrity, transparency and accountability and be able to pool our resources through a government fund to ultimately be in a position where we can fund scientific studies and do our own analysis regarding cannabis products.

Senator Arnot: I think you are on the right track. I'm glad to see you are working on that and making good progress with the Department of Finance Canada. Hopefully, Health and Justice will follow along. Otherwise, that is antithetical to reconciliation.

reconnaisse la compétence des Premières Nations en temps opportun. D'une certaine façon, trois ans, c'est une longue période de négociation. J'espère que ce que vous dites, c'est que notre comité pourrait peut-être accélérer ce changement ou accélérer la mise en œuvre de la gouvernance des Premières Nations dans ces domaines.

M. Jules : Sénateur, nous n'aurions pas réalisé les progrès que nous avons réalisés avec le ministère des Finances du Canada sans le soutien robuste que vous nous avez accordé dès le début. C'est grâce à ce soutien que nous avons pu dire au ministère des Finances que nous avions l'appui du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Cela se fondait sur un modèle d'exercice des compétences. J'utilise le mot Taksis pour les taxes, et cela s'écrit T-A-K-S-I-S. C'est notre orthographe chinook, c'est-à-dire l'orthographe que nous utilisons dans notre langue commerciale traditionnelle dans le Nord-Ouest du Pacifique. Nous nous appuyons sur quatre piliers différents. Premièrement, nous prenons soin les uns des autres. Deuxièmement, nous nous entraînons. Troisièmement, nous ne nous montrons pas avares les uns avec les autres. Quatrièmement, nous ne sommes pas jaloux les uns des autres.

Lorsqu'on combine tous ces éléments de cette compétence, cela signifie que lorsque nous assumons ces responsabilités, nous le faisons avec un niveau de soins et de considération qui se reflétera dans chacune des collectivités individuelles. La compétence n'appartiendrait pas à l'organisme national, car elle appartiendrait toujours à la collectivité individuelle. Toutefois, l'organisme national pourrait proposer différents scénarios qui pourraient être utilisés dans une collectivité individuelle.

L'une des choses que j'ai apprises dans le cadre de mon expérience à titre de président de la Commission de la fiscalité des Premières Nations, c'est que nous devons examiner chacun des gouvernements provinciaux. Nous pouvons proposer un modèle fondé sur leur modèle provincial, mais nous l'adaptons aux besoins propres de chaque collectivité. C'est un élément primordial dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Par l'entremise de notre propre réglementation, nous pouvons démontrer, non seulement à nous-mêmes, mais aussi au reste du pays, que nous pouvons mettre sur pied des institutions nationales avec intégrité, transparence et responsabilité et que nous pouvons mettre en commun nos ressources par l'entremise d'un fonds gouvernemental pour être en mesure, au bout du compte, de financer des études scientifiques et de mener nos propres analyses sur les produits du cannabis.

Le sénateur Arnot : Je pense que vous êtes sur la bonne voie. Je suis heureux de constater que vous travaillez sur ce dossier et que les choses avancent bien avec le ministère des Finances du Canada. Espérons que les ministères de la Santé et de la Justice

Seeing a First Nations governance model that could be a framework for all of Canada is quite exciting, really. Thank you for advising me. I'm new to the committee, so I do not know all of the background issues, but I'm really impressed with what I'm hearing this evening.

Mr. Jules: I really appreciate your sentiments. We need your support. You are not the house of sober second thought for any reason other than to make sure that government is on the right track. As we said, during the first round of discussions, they were completely off-base by excluding First Nations governments. Now, we will have to catch up after three years.

Senator Arnot: Thank you.

Senator Coyle: Chief Commissioner Jules, I again have a question from Senator Dan Christmas. I think that you said it was your father who said that right is might. Would you elaborate on your earlier prediction that the failure to implement First Nations cannabis jurisdiction will contribute to poor policy outcomes for cannabis legalization? Could you elaborate on that statement of yours?

Mr. Jules: It is very clear what has happened, just through the testimony I have heard this evening. You have children eating edibles that are contaminated. I have heard various stories in my travels right across the country over the last three years of fentanyl being put into various products, because there is no oversight.

Those kinds of situations happen because the federal government excluded First Nations governments to begin with.

It is clear that First Nations governments want to be a part of the industry. We have entrepreneurs who want to be a part of the “green industry,” from seed to sale. The only way to ultimately accommodate that is through the development of institutions that help facilitate it.

One of the things we did create — and it is widely used now — is encouraging First Nations communities to use the *First Nations Gazette* so that they could make proclamations regarding their cannabis laws. That has been one of the most successful areas we have been involved in. We have been encouraging First Nations to codify their laws and to put them into the *First Nations Gazette* to be proclaimed. It has been very successful.

lui emboîteront le pas, car tout autre comportement irait à l'encontre de la réconciliation.

Il est tout à fait passionnant de voir un modèle de gouvernance des Premières Nations qui pourrait servir de cadre à l'ensemble du Canada. Je vous remercie de m'avoir conseillé. Je suis nouveau au sein du comité, et je ne connais donc pas toutes les questions de fond, mais je suis très impressionné par ce que j'entends ce soir.

M. Jules : Je vous remercie de vos bons mots. Nous avons besoin de votre soutien. Vous êtes la chambre du second examen objectif pour vous assurer que le gouvernement est sur la bonne voie. Comme nous l'avons dit, pendant la première série de discussions, on était entièrement à côté de la plaque en excluant les gouvernements des Premières Nations. Nous devrons maintenant faire du rattrapage après trois ans.

Le sénateur Arnot : Merci.

La sénatrice Coyle : Monsieur le commissaire en chef, j'ai une autre question du sénateur Dan Christmas. Je pense que vous avez dit que c'est votre père qui disait que les droits l'emportent. Pouvez-vous en dire plus sur ce que vous avez prédit plus tôt, à savoir qu'à défaut de créer un champ de compétence des Premières Nations pour le cannabis, la légalisation de la substance contribuera à de mauvais résultats stratégiques? Pouvez-vous en dire plus long là-dessus?

M. Jules : Nous savons très bien ce qui s'est produit, ne serait-ce qu'en écoutant les témoignages ce soir. Des enfants mangent des produits comestibles contaminés. Pendant mes déplacements partout au pays au cours des trois dernières années, j'ai entendu parler de différents cas où du fentanyl a été mis dans divers produits, car il n'y a aucune surveillance.

Nous avons des situations de ce genre parce que le gouvernement fédéral a exclu les gouvernements des Premières Nations d'entrée de jeu.

Il est évident que les gouvernements des Premières Nations veulent faire partie de l'industrie. Nous avons des entrepreneurs qui veulent faire partie de l'« industrie verte », de l'ensemencement à la vente. Au bout du compte, la seule façon d'y parvenir, c'est en créant des institutions pour favoriser la transition.

Nous avons notamment encouragé les Premières Nations — et elles le font couramment maintenant — à utiliser la *Gazette des Premières Nations* pour annoncer publiquement leurs lois sur le cannabis. C'est un des domaines dans lequel nos efforts ont connu le plus de succès. Nous encourageons les Premières Nations à codifier leurs lois et à les annoncer publiquement dans la *Gazette des Premières Nations*. Ces efforts ont connu beaucoup de succès.

When you think about the area around health, it is clear that First Nations need adequate resources to deal with addiction issues. One of the most important areas — and you can see it during this era of COVID — is that a lot of the deaths are not contributed, of course, to cannabis. They are more related to fentanyl overdoses in our communities. So you need resources to be able to deal with that first-hand.

It is only at the local level that you can begin to address it, but you need national programs to be able to facilitate that.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Pate: Thank you, again, for your presentations.

Almost everything else that I was interested in had already been asked, but regarding your last intervention, could you comment on the next stage that you see?

So many First Nations and Indigenous leaders that I've had the privilege of speaking to are really keen to see the development of Indigenous law reform, the roll-out of Indigenous laws, in particular, when we are talking about the mass incarceration of Indigenous people.

I'm just curious if there is anything that you would like to add in terms of developments there. I know that is a huge package, and it's intersected with the cannabis, given that we are talking about getting rid of some of the mandatory minimum penalties but not all of them. I am just wondering if you wanted to comment on that.

Mr. Jules: Well, it's a subject area that I have had to grapple with over many years now. I had a working relationship with the Chief Justice of the Federal Court. When you start to look at that kind of a court system, you need to have legislative amendments. It just got beyond our ability to be able to dedicate the kinds of resources that are required to do that.

When you start looking at areas like the implementation of UNDRIP and finding the proper role of First Nations within the family known as Canada, you have to start systematically going through all of those aspects. When you start dealing with enforcement, some of it is a court issue, some of it is a policing issue and some of it is having the regulatory regimes at the local level to be able to address those. Then, when you start dealing with those issues — The point that you made about incarceration, it's a sin to see so many First Nations within the prison system, whether they be male or female, youth or not.

To me, that goes to the heart of economic reconciliation. Without having the economic basis to create our own economies and to develop programs on our own, I'm of the view that

Sur le plan de la santé, il est évident que les Premières Nations ont besoin de ressources adéquates pour s'attaquer au problème de la dépendance. L'un des aspects les plus importants — comme on peut le voir à l'époque de la COVID —, c'est que le cannabis n'a évidemment pas contribué à une grande partie des décès. Il y a plus de surdoses de fentanyl dans nos collectivités. Il faut donc des ressources pour s'attaquer directement à ce problème.

C'est seulement à l'échelle locale qu'on peut commencer à s'attaquer au problème, mais des programmes nationaux sont nécessaires pour être en mesure de faciliter ces démarches.

La sénatrice Coyle : Merci.

La sénatrice Pate : Merci encore pour vos exposés.

On a déjà posé presque toutes les questions que je voulais poser, mais pour revenir à votre dernière intervention, pouvez-vous dire quelle est la prochaine étape selon vous?

De nombreux dirigeants des Premières Nations et dirigeants autochtones à qui j'ai eu le privilège de parler sont vraiment impatients de voir une réforme du droit autochtone, la mise en œuvre de lois autochtones, notamment lorsque nous parlons de l'incarcération massive d'Autochtones.

Je me demande juste si vous voulez ajouter quelque chose sur les changements à apporter. Je sais que c'est un énorme dossier, et c'est lié au cannabis, puisque nous parlons d'éliminer certaines peines minimales obligatoires, mais pas toutes. Je me demande juste si vous voulez vous exprimer à ce sujet.

M. Jules : Eh bien, c'est une question sur laquelle je me penche depuis de nombreuses années. J'ai une relation de travail avec le juge en chef de la Cour fédérale. Au moment d'examiner ce genre de système judiciaire, il faut songer à des modifications législatives. Nous n'avons tout simplement pas les ressources nécessaires pour le faire.

Lorsqu'on examine des dossiers comme la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le rôle que doivent jouer les Premières Nations au sein de la famille canadienne, il faut examiner systématiquement tous ces aspects de la question. Pour ce qui est de l'application de la loi, c'est en partie un problème judiciaire, un problème de maintien de l'ordre et un problème lié aux régimes réglementaires nécessaires pour agir à l'échelle locale. Ensuite, quand on commence à s'attaquer à tous ces problèmes... Comme vous l'avez dit, c'est un péché que d'avoir autant de membres des Premières Nations dans le système carcéral, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, de jeunes ou non.

Pour moi, c'est au cœur de la réconciliation économique. Sans la base économique nécessaire pour créer nos propres économies et élaborer nos propres programmes, je suis d'avis que les

programs beget more programs. In the long term, they don't actually solve a lot of the issues that they are set up to solve. If First Nations have the economic wherewithal, where we can share in the bounty of the land — Just to give you an idea of some of the aspects I am proposing: For every dollar that is collected on reserves, the federal and provincial governments collect seven; that imbalance has to be fixed.

Then, when you look at the resources, we are still a resource-based economy. In order to facilitate that, what I am proposing is a First Nations resource charge so that First Nations would get a share or a percentage of all of the resources that are exploited within our traditional and treaty lands. That would go a long way toward settling a lot of the outstanding land claims issues right across the country. It could be a formula-based approach that would benefit not only the provincial governments but also the federal government and empower First Nations to begin to deal with issues such as environmental concerns and issues surrounding incarceration so that we can start to deal with these matters on our own.

One of the things that is a complete irony, as far as I'm concerned, is that the only private-public partnership in the country is on the Osoyoos reserve, and it's the building of a provincial jail.

The Chair: Thank you, Mr. Jules and Senator Pate. The time for this panel is now complete. I wish to thank our witnesses for meeting with us today.

We will now suspend the meeting briefly to allow us to proceed to the in camera portion of our meeting.

(The committee continued in camera.)

programmes en engendrent d'autres. À long terme, ils ne règlent pas un grand nombre des problèmes qu'ils sont censés régler. Si les Premières Nations avaient les moyens économiques, si nous pouvions profiter des produits de la terre... Pour vous donner une idée des mesures que je propose, pour chaque dollar perçu dans les réserves, les gouvernements provinciaux et fédéral en perçoivent sept; ce déséquilibre doit être corrigé.

Ensuite, quand on regarde les ressources, on constate que nous avons encore une économie fondée sur les ressources. Pour favoriser cela, ce que je propose, c'est une redevance sur les ressources des Premières Nations, un pourcentage de toutes les ressources exploitées sur nos terres traditionnelles et visées par un traité. Cela contribuerait grandement à la résolution d'une grande partie des revendications territoriales en suspens partout au pays. Une formule pourrait être utilisée dans l'intérêt non seulement des gouvernements provinciaux, mais aussi du gouvernement fédéral tout en donnant des moyens aux Premières Nations pour qu'elles commencent à s'attaquer à des questions comme les préoccupations environnementales et les problèmes d'incarcération, et pour que nous le fassions nous-mêmes.

Le comble de l'ironie selon moi, entre autres choses, c'est que le seul partenariat public-privé au pays soit avec la réserve d'Osoyoos, pour la construction d'une prison provinciale.

Le président : Monsieur Jules, sénatrice Pate, merci. C'est tout le temps que nous avions pour ce groupe de témoins. Je remercie les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance pour pouvoir passer à la partie à huis clos de notre réunion.

(La séance se poursuit à huis clos.)
